



**AFTI**  
La dynamique du post-marché

RAPPORT  
ANNUEL  
2017

- p4-6 ■ Rencontre Guy Canivet - Éric Dérobert
- p7 ■ Réponses à consultations
- p8-9 ■ **AXE 1 REPRÉSENTER**  
L'AFTI, un porte-parole
- p10-11 ■ Notre objectif commun : dynamiser la gestion d'actifs  
*Par Éric Pinon, Président de l'AFG*
- p12-13 ■ **AXE 2 CONTRIBUER**  
L'AFTI, un acteur de premier rang
- p14-15 ■ MIF 2 ou la réussite d'une étroite collaboration  
*Par Stéphane Giordano, Président de l'AMAFI*
- p16-17 ■ **AXE 3 INFORMER**  
L'AFTI, un appui dans la compréhension  
des enjeux du post-marché
- p18 ■ Indicateurs clés
- p19-21 ■ Événements et publications
- p22-26 ■ Conseil d'administration,  
Bureau, permanents et membres
- p27-39 ■ Les groupes de travail et les observatoires
- p40-41 ■ Partenariat artistique
- p42-43 ■ Glossaire

## 2017 sous le sceau de l'optimisme

L'année 2017 aura été marquée par un sentiment d'optimisme et des manifestations concrètes de la bonne tenue des marchés et des principales économies mondiales et, collectivement, l'écosystème que représente le post-marché a bénéficié de cette conjoncture favorable.

En France, cet écosystème est représenté par notre association qui a en 2017, comme au long de ses plus de 25 ans d'existence, été active pour porter les messages de ses quelque cent membres et 15 000 collaborateurs.

Notre association s'est toujours attachée à faire valoir ses principes et ses missions :

- La représentation d'une industrie responsable dont la vocation est d'être la sécurité financière et la protection des intérêts des clients finaux, investisseurs et utilisateurs de produits financiers. Dans ce cadre l'AFTI se place en porte-parole de nos métiers.
- La contribution à la mise en œuvre d'un cadre qui renforce la promotion d'une Place financière française forte dans un environnement européen harmonisé. L'AFTI est ainsi un acteur de premier plan.
- La communication et l'information de toutes les parties prenantes afin de diffuser les bonnes pratiques, les analyses des experts et les perspectives que l'innovation technologique peut présenter. En ce sens, l'AFTI représente un véritable appui dans la compréhension des enjeux du post-marché.

Plusieurs textes pour le post-marché ont mobilisé les experts de l'AFTI en 2017. Ainsi du paquet législatif MIF 2/MiFIR, du Règlement européen PRIIPs (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products), du projet de Règlement européen sur les dépositaires centraux de titres (CSD), du Règlement européen relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et à la réutilisation du collatéral (SFTR), le rapport de l'European Post-Trade Forum (EPTF) sur les barrières Giovannini notamment.

Ainsi, fidèle à ses engagements, l'AFTI a contribué aux différents débats publics par la production d'un nombre toujours croissant de documents, réponses à consultation publiques, notes, positions et recommandations d'une qualité régulièrement saluée par nos membres et nos interlocuteurs. Cette contribution a été rendue possible par le support de nos 24 groupes de travail qui mobilisent une expertise considérable.

Les pages qui suivent font un utile rappel des thèmes traités en 2017 et présentent également la richesse des liens qui unissent l'AFTI aux autres associations et acteurs de la Place. L'AFTI a en effet largement contribué à une unicité de la Place en travaillant toujours de manière plus étroite avec les associations professionnelles « sœurs » ainsi qu'avec le Haut Comité Juridique de la Place financière de Paris (HCJP).

L'AFTI a également pour ambition d'affirmer son rôle de force de proposition quant aux évolutions de l'environnement dans lequel se développent nos activités. C'est notamment à ce titre qu'a été créé en 2016 le groupe de travail Innovations et Nouvelles Technologies. Nos réflexions communes ont permis d'avancer significativement en ce qui concerne la définition d'un projet qui pourrait permettre d'utiliser la technologie blockchain dans nos métiers. Les conclusions de ces travaux seront présentées en 2018.

C'est également cette ambition pour l'avenir qui motive le fort engagement de l'AFTI en faveur de la formation supérieure des futurs acteurs de nos métiers.

Très visible et respectée, la contribution de notre association est le fruit de l'effort collectif de l'ensemble de ses membres.

Je souhaite exprimer mes vifs remerciements à tous pour leur soutien sans cesse réaffirmé.

Je tenais tout particulièrement à remercier notre Président Éric Dérobert ainsi que les membres du Bureau de l'AFTI pour leur soutien et leurs précieux conseils.



*Stéphanie Saint-Pé  
Délégue générale*



Éric Dérobert, Président de l'AFTI.

Guy Canivet, Président du HCJP.

## Éric Dérobert, Président de l'AFTI, rencontre Guy Canivet, magistrat visionnaire

À l'heure où les réglementations et autres actes juridiques viennent toujours plus préciser les activités liées au post-marché, les échanges réguliers entre les professionnels du secteur et le monde juridique sont primordiaux. Guy Canivet, Président du Haut Comité Juridique de la Place financière de Paris (HCJP), donne un aperçu de ces enjeux stratégiques en échangeant avec le Président de l'AFTI, Éric Dérobert.

### Éric Dérobert

Cher Monsieur Canivet, c'est un réel honneur de pouvoir échanger avec vous en tant que Président du Haut Comité Juridique de la Place.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les missions du Haut Comité Juridique de la Place financière de Paris (HCJP) et, de fait, l'apport de l'AFTI dans vos différents travaux ?

### Guy Canivet

Le HCJP a été créé en janvier 2015 à l'initiative de l'Autorité des marchés financiers (AMF), de l'Autorité de contrôle prudentiel

et de résolution (ACPR), de la Banque de France, du Trésor et de la Chancellerie dans l'objectif de doter la France d'un organisme « non institutionnel » où se rencontrent, pour travailler à l'amélioration de la réglementation financière française et européenne, les autorités du domaine financier, les avocats spécialisés, les juristes d'entreprises ou de banques, ainsi que d'autres personnalités qualifiées, magistrats, professeurs de droit... Bref un organisme largement à l'image du Financial Market Legal Committee (FMLC) qui existe à Londres depuis vingt ans.

Le HCJP compte 17 membres, dont les profils reflètent les composantes précitées. Des représentants des autorités fondatrices sont en outre présents à chacune de ses réunions plénières, ainsi que dans la plupart des groupes de travail qui ont été mis en place. Il a pour mission :

- de proposer des projets de réformes pour promouvoir la compétitivité juridique de la Place financière de Paris ;
- d'aider et d'accompagner les autorités publiques dans le cadre des travaux de négociation des textes européens et internationaux en ce domaine ;
- de renforcer la sécurité juridique en fournissant des réponses à des questions juridiques intéressant l'ensemble des acteurs financiers à la fois publics et privés.

Le HCJP rend des avis sur des questions juridiques spécifiques dont il peut être saisi par chacune des autorités. Il peut aussi s'auto-saisir d'une question particulière. Ces avis sont indépendants de tout intérêt autre que celui de la Place.

En outre, toute personne intéressée est invitée :

- à faire connaître au HCJP les suggestions et les observations qu'elle souhaiterait formuler dans ces domaines ;
- ou à suggérer toute idée susceptible de permettre au HCJP de remplir sa mission.

Ses travaux s'organisent aujourd'hui principalement autour des thématiques suivantes :

- le Brexit (sous l'angle des banques, des assurances, des sociétés de gestion d'actifs ainsi que des prestataires de services d'investissement) ;
- le droit des sociétés (actions de préférence, régime des fusions, sortie de la cote, lisibilité du droit des sociétés cotées...);
- le droit bancaire (les conséquences juridiques des modifications d'indices de référence);
- le droit des titres (une commission permanente « droit des titres » a été constituée);

• le droit des défaillances d'entreprises (sous l'angle des réflexions sur l'Union des marchés de capitaux (UMC).

La diversité de ces travaux suppose la mise en place de nombreux groupes de travail - une trentaine depuis l'origine - généralement présidés par un membre du HCJP, et auxquels sont associés les experts compétents dans le domaine de ces groupes. L'AFTI a ainsi été sollicitée à plusieurs reprises comme membre de tels groupes de travail, et l'apport de ses experts a été important

## Guy Canivet Quelques repères

- **1972 Juge d'instruction à Chartres**
- **1978 Secrétaire général de la Présidente du Tribunal de grande instance de Paris**
- **1984-1988 Chargé de mission auprès du premier Président de la Cour de cassation**
- **1991 Président de chambre à la Cour d'appel de Paris**
- **1996 Premier Président de la Cour d'appel de Paris (1996)**
- **1999 Premier Président de la Cour de cassation**
- **2007 Membre du Conseil constitutionnel**
- **2007 Membre de la commission d'éthique du Comité international olympique (CIO)**

**Guy Canivet est également vice-Président de l'Association des Présidents des Cours suprêmes judiciaires des États membres de l'Union européenne, dont il est l'un des fondateurs.**

et apprécié, tant sous l'angle des informations technologiques nécessaires pour bien appréhender les problèmes que sous celui de l'apport juridique.

### Éric Dérobert

Nous avons notamment participé aux travaux relatifs au groupe de travail du HCJP sur la blockchain et je crois que nous pouvons dire que notre collaboration a été fructueuse. Nous avons en effet contribué à différentes réponses à consultation et à la rédaction d'un Livre blanc en collaboration avec Paris Europlace. C'est bien un signe d'une grande cohérence de la Place de Paris. Quel est votre avis sur ce sujet ?

### Guy Canivet

Je suis tout à fait d'accord avec ce constat. La commission « droit des titres » du HCJP, présidée par Hubert de Vauplane, a réuni un groupe d'experts - professeurs de droit, avocats, juristes praticiens - pour traiter de ce sujet et, en particulier, pour répondre à la consultation du Trésor en vue de l'adoption de l'Ordonnance n° 2017-1674 du 8 décembre 2017 relative à l'utilisation d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé pour la représentation et la transmission de titres financiers. L'AFTI a été associée dès le début à ces travaux, ce qui a permis de disposer d'une expertise non seulement juridique, mais aussi technologique, indispensable dans ce domaine nouveau. En outre, le groupe de travail a procédé à plusieurs auditions d'exploitants de sites employant la technologie blockchain.

Cette méthode a démontré l'existence d'une véritable cohérence des travaux de Place.

Dans ses conclusions, le groupe de travail a estimé qu'une limitation a priori des instruments susceptibles d'être transmis et représentés dans un système de blockchain serait préjudiciable à l'épanouissement de la technologie. En conséquence, il a été d'avis

que l'ordonnance envisagée devait s'appliquer à l'ensemble des titres financiers non admis aux opérations d'un dépositaire central, sans exclusion d'une catégorie de titres financiers donnée.

Néanmoins, il a relevé que certaines catégories de titres financiers sont soumises à des régimes particuliers, notamment les parts émises par des Sociétés civiles de Placement immobilier (SCPI) et par des Sociétés d'épargne forestière (SEF). Ces instruments obéissent en effet à un régime de transmission spécifique. Dès lors, le groupe de travail a estimé qu'une analyse devrait être menée afin de vérifier que les règles de représentation et de transmission qui leur sont applicables ne sont pas incompatibles avec la possibilité qu'ils puissent être représentés ou transmis dans un système de blockchain.

En outre, le groupe a estimé que le recours à un système de blockchain pour la représentation et la transmission de titres qui ne sont pas admis aux opérations d'un dépositaire central ni livrés dans un système de règlement/livraison d'instruments financiers doit d'abord être vu comme une expérimentation avant sa possible extension aux titres cotés. Il convient de chercher à assurer la mise en place du meilleur système possible en matière de rapidité, de sécurité juridique et de coûts, qui permette également d'exploiter au maximum les potentialités de cette nouvelle technologie.

Le rapport a par ailleurs conclu qu'il est difficile d'identifier a priori, sans expérience pratique préalable et au regard de la nouveauté de la technologie en question, quelle serait la meilleure fonction à attribuer à une technologie blockchain parmi les trois fonctions identifiées par la Direction générale du Trésor, à savoir une simple alternative à la tenue de compte-titres, un système visant à assurer la preuve de la propriété des titres financiers ou un système assurant la repré-

sentation juridique des titres.

Toutes ces conclusions ont ensuite été approuvées par les membres du HCJP en réunion plénière.

### **Éric Dérobert**

Nous avons également participé au groupe de travail du HCJP relatif au droit des titres et plus particulièrement aux conflits de lois dans cette matière. Je crois que sur ce terrain également, nous avons partagé le même point de vue. Quelle est la perception du HCJP sur ces travaux ?

### **Guy Canivet**

La même commission « droit des titres », présidée par Hubert de Vauplane, a en effet rendu, le 20 mai 2016, un rapport sur « Les Conflits de lois dans le droit des titres en Europe », question posée par le Livre vert sur l'Union des marchés de capitaux (UMC) sur le traitement des conflits de lois en matière de droit des titres.

Ces réflexions ont été conduites, elles aussi, avec la participation active de l'AFTI.

Le débat sur l'introduction d'une règle de traitement des conflits de lois en matière de droit des titres est déjà ancien. Il est assurément complexe. La convention de La Haye sur les valeurs mobilières, n'ayant pas été approuvée par les instances européennes, le sujet a été débattu en 2010-2011 dans le cadre d'un groupe de travail informel entre la Commission européenne et le Conseil sur le droit des valeurs mobilières. Les discussions ont piétiné.

L'introduction d'une règle de conflit de lois, de portée générale, permettrait pourtant de présenter une position française affirmée dans un éventuel futur débat européen.

Par mesure de clarification préliminaire, le groupe de travail a précisé que la détermination de la loi applicable aux prestations de service relatives à la tenue de compte entre le teneur de compte et le titulaire de

compte n'est pas concernée par le rapport. Autrement dit, celui-ci ne concerne que les conditions et les effets patrimoniaux de l'inscription en compte-titres.

Le groupe a conclu qu'il lui semblait souhaitable d'étendre la règle prévue à l'article 9 de la directive « collatéral » à l'ensemble des effets de l'inscription en compte. Rappelons que cet article 9 dispose que le droit applicable à la garantie suit le droit applicable au compte-titres pertinent sur lequel porte la garantie.

Ceci correspond à une analyse largement acceptée, je le pense, par les professionnels des titres en France.

Le HCJP s'est accordé à reconnaître le fonctionnement pratique de cette solution, bien que celle-ci ne soit juridiquement pas totalement satisfaisante, puisqu'elle considère que chaque niveau de la chaîne de détention est isolé du niveau supérieur.

Toutefois, si une telle règle de conflit avait vocation à trancher les conflits qui naîtraient de l'allégation concurrente de droits sur des titres représentés par diverses inscriptions tout au long d'une chaîne d'intermédiation, il faudrait reconnaître la primauté d'une inscription centralisant les effets patrimoniaux au bénéfice du propriétaire des titres. Cette inscription serait celle figurant au compte de la personne agissant pour son propre compte et devrait priver d'effets patrimoniaux concurrents toutes autres inscriptions se rapportant aux mêmes titres mais se situant dans la partie supérieure de la chaîne titres.

### **Éric Dérobert**

Je vous remercie de cet échange très intéressant et formule le vœu que notre collaboration perdure pour le bien de la Place de Paris et de sa compétitivité.

## Consultations nationales

*Mars 2017* **Autorité des Marchés Financiers**

Rapport du groupe de travail de la commission consultative Épargnants de l'AMF «pour un vote transparent et effectif à l'ère du numérique»

*Mars 2017* **Direction générale du Trésor**

Consultation publique sur le projet de réformes législative et réglementaire relatif à la blockchain

*Septembre 2017* **Direction générale du Trésor**

Consultation publique sur l'ordonnance relative à la transmission et à la représentation de titres financiers au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé

*Octobre 2017* **Direction générale du Trésor**

Consultation publique sur la simplification et la dé-surtransposition en matière financière

*Novembre 2017* **Autorité des Marchés Financiers**

Consultation publique sur les Livres III et V du règlement général de l'AMF en vue de l'application de MIF 2

## Consultations européennes

*Janvier 2017* **Commission européenne**

Capital markets union mid-term review 2017

**ESMA** 31/03/2017

MiFID 2 : transaction reporting

*Mars 2017* **Commission européenne**

Public consultation on the operations of the European Supervisory Authorities

*Mars 2017* **Commission européenne**

Public consultation on FinTech: a more competitive and innovative European financial sector

**ESMA** 07/08/2017

Draft technical advice, implementing technical standards and guidelines under the MMF Regulation

*Avril 2017* **Commission européenne**

Public consultation on the conflict of laws rules for third party effects of transactions in securities and claims

**ESMA** 14/09/2017

Consultation on guidelines on Internalised Settlement Reporting under Article 9 of CSDR

*Août 2017* **Commission européenne**

Public consultation on post-trade in a Capital Market Union: dismantling barriers and strategy for the future

## AXE 1 REPRÉSENTER

# L'AFTI, UN PORTE-PAROLE

**L'AFTI a pour mission de représenter ses adhérents sur la Place. Elle en est, de fait, leur porte-parole auprès des autorités et des régulateurs à l'échelle nationale et européenne. Au-delà des affaires publiques, l'association est aussi l'interlocuteur des professionnels du post-marché dans les échanges réguliers avec les autres parties prenantes du système financier.**

### Défendre et représenter ses adhérents

Les professionnels des établissements du secteur bancaire et financier actifs dans les activités sur les instruments financiers et le post-marché adhèrent à l'association qui constitue leur organisme de représentation professionnel. Dès lors, l'AFTI affirme sa fonction de porte-parole du secteur professionnel en question et assure la défense, ainsi que la promotion des intérêts de ses membres sur la Place française et les Places européennes.

Dans son rôle de représentation de ses adhérents, l'AFTI a, par exemple, activement participé aux échanges relatifs au sursis d'imposition des opérations d'échange de parts de fond d'investissement avec frais contre des parts sans frais, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive MIF 2. Ce sujet, mené en concertation avec l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et la Fédération bancaire française (FBF) a permis d'obtenir un sursis d'imposition pour ces échanges jusqu'au 31 décembre 2018. L'AFTI a aussi promu une solution de Place consistant à mettre en place des Opérations Sur Titres (OST) spécifiques afin de fluidifier le marché et de respecter les contraintes fiscales. Ce dossier a représenté un enjeu important pour les professionnels du post-marché.

### Interlocuteur du post-marché

Au-delà de son rôle essentiel de représentation, l'AFTI constitue au plan national l'unique interlocuteur actif rassemblant l'ensemble des acteurs majeurs du secteur du post-marché. L'AFTI n'a, d'ailleurs, pas

de véritable équivalent dans les autres pays. Dans ce contexte, l'AFTI a été à l'initiative de la création de l'European Trustee and Depository Forum (ETDF) qui réunit régulièrement les professionnels du secteur au niveau européen afin d'échanger sur les enjeux communs.

→ Rencontre en décembre 2017 de l'observatoire de la Conformité avec l'AMF afin d'échanger sur deux accords de composition administrative.

→ Échanges lors du petit-déjeuner AFTI du 18 janvier 2018, de l'observatoire de la Conformité avec des représentants de la BDF, de l'AMF et de la Direction générale du Trésor sur la 4<sup>e</sup> directive anti-blanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT).

→ Participation de l'observatoire International aux travaux menés dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux. L'AFTI a répondu aux consultations européennes de la commission « Capital markets union mid-term review » en janvier 2017 et à celle « post-trade in a Capital Markets Union: dismantling barriers and strategy for the future » en août 2017.

→ Réponse à la consultation de l'ESMA relative au chapitre « Internalised Settlement » introduit dans le règlement sur les dépositaires centraux (CSD Regulation) et celle relative au règlement sur les fonds monétaires (MMF Regulation).

En France, l'AFTI est un maillon important de l'évolution des métiers et des marchés financiers, en ce, qu'elle est centrale dans un très grand nombre de discussions. Son positionnement d'intermédiaire entre les autorités et ses adhérents permet à l'association d'être au cœur des échanges de Place et ainsi, d'avoir une vision d'ensemble et une connaissance exhaustive des sujets traités sur les scènes française et européenne.

Bien évidemment, l'association échange en permanence avec les autres parties prenantes de la Place parisienne pour apporter son expertise sur les problématiques comportant une dimension liée à la gestion des opérations traitées sur les marchés financiers (confirmation, règlement/livraison...).

Ainsi l'AFTI a contribué, au cours de l'année 2017, à plusieurs appels à consultation afin d'exposer le point de vue de ses membres. À titre d'exemple, l'AFTI a été très active dans le cadre des consultations de la Direction générale du Trésor et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatives à la transposition de la directive MIF 2 en droit français. Sur ce thème, il faut souligner le rôle central que joue l'expertise de l'AFTI auprès des pouvoirs publics et autres parties prenantes, expertise qu'elle tire de sa grande expérience et des connaissances approfondies issues de ses membres. Son action s'articule autour des principes de la protection des investisseurs.

L'association joue un rôle central dans le traitement des enjeux du post-marché en ce qu'elle réunit des experts. Ces derniers sont organisés en comités thématiques. Ces groupes apportent une expertise professionnelle auprès des pouvoirs publics et autres





parties prenantes lors d'échanges réguliers. Cette expertise est perçue comme légitime car elle émane directement des membres de l'AFTI eux-mêmes, et donc, des professionnels du secteur.

Dans le cadre des enjeux juridiques, par exemple, en sa qualité d'expert et d'interlocuteur central, l'AFTI a participé aux discussions portant sur la retenue à la source sur les « équivalents dividendes US » visée à la section 871 (m) du code fiscal américain (Internal Revenue Code-IRC) par la voie de son observatoire de la Fiscalité.

L'observatoire a notamment eu un rôle actif dans la définition de la solution dite « émetteur » sur le marché français.

### **Entretenir les relations avec les régulateurs et les autorités**

En tant qu'intermédiaire entre ses adhérents et les autorités, l'AFTI est amenée à avoir des contacts réguliers avec ces dernières et les différents régulateurs français et européens. De fait, elle assure la bonne circulation de l'information à tous les niveaux, entre tous les acteurs, et entretient ainsi les liens avec les pouvoirs publics. L'association constitue un point de contact stable et durable pour le législateur et les régulateurs.

Dans le cadre de la transposition de la directive MIF 2, qui a été l'un des sujets mobilisateurs pour l'année 2017, l'AFTI a rédigé un guide pratique à l'attention des professionnels du secteur. Ce guide a permis d'ap-

porter un grand nombre de réponses à des problématiques de transposition. L'un des grands volets de cette directive concerne notamment le reporting des transactions. Dans ce cadre, les échanges réguliers avec l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ont permis d'apporter des réponses concrètes même si certaines questions restent encore ouvertes.

Outre le sujet de la directive MIF 2, l'AFTI a échangé sur de nombreux autres sujets français et européens au cours de cette année tels que la 4<sup>e</sup> directive Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), des accords de composition administrative, le projet de l'Union des marchés de capitaux (UMC) ou encore des dispositions relatives aux dépositaires centraux. Sur un plan général, les groupes de travail de l'AFTI s'enrichissent des échanges réguliers avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) au sein même de ces derniers et lors des séances de travail. L'AFTI se positionne donc comme une association professionnelle qui représente ses adhérents et se pose en porte-parole commun à tous.

### **Promouvoir la Place de Paris et ses intérêts**

L'AFTI représente au niveau européen les acteurs français du post-marché et, plus largement, la Place de Paris. Ainsi, elle soutient, la promotion des intérêts de Paris en tant

que Place financière de premier plan. Cette promotion de la Place prend pleinement son sens à l'heure où le Brexit amène les banques à repenser la distribution géographique de leurs activités et de leurs équipes. Promouvoir Paris comme Place financière de première importance et d'excellence est une action qui bénéficie à tous les acteurs financiers implantés en France, et plus précisément à ceux du post-marché.

À titre d'exemple, l'AFTI s'est très largement impliquée dans la démarche du groupe de travail French Routes and Opportunities Garden (FROG) menée conjointement avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Association Française de la Gestion financière (AFG) afin de promouvoir la compétitivité des fonds français à l'international. Elle a participé à l'ensemble des échanges et des groupes de travail dédiés, à la campagne de communication de l'AFG et a mis en place avec cette dernière un module de formation explicitant les différents canaux de souscription de fonds disponibles en France.

Dans un autre domaine, le groupe Liaison France (GLF) s'est fait le porte-parole de la Place française lors des discussions relatives aux priorités de développement sur la plateforme ESES d'Euroclear. Sa position d'expert lui a permis de suivre au mieux la préparation des autres Places européennes aux migrations de 2017.



Éric Pinon, Président de l'AFG.

## Notre objectif commun : dynamiser la gestion d'actifs

Les activités du post-marché étant, de fait, liées à la gestion d'actifs et à ses organismes, l'objectif partagé de l'AFG et de l'AFTI est de dynamiser ces relations. Éric Pinon, Président de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), converse avec Éric Dérobert, Président de l'AFTI, afin d'exposer les avancées et les perspectives de cette dynamique.

### Éric Dérobert

Outre les fonctions assurées par la société de gestion, un ensemble de professions concourt au bon déroulement du processus de gestion et d'administration des portefeuilles (mandats ou OPC) :

- les dépositaires, les brokers et les prime brokers, dans le cadre du processus de gestion de l'actif ;
- les teneurs de compte émetteur, les teneurs de registre, les centralisateurs ou encore, à l'étranger, les agents de transfert, dans le cadre de la gestion du passif de l'OPC.

Participent également à cet environnement notamment les instances de régulation, telles que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les autorités européennes, et autres

autorités françaises (Direction de la législation fiscale (DLF), Direction générale des finances publiques (DGiP), Direction générale du Trésor...), mais aussi les organes de contrôle de la société de gestion, tels que les membres de l'AFTI, les commissaires aux comptes ou les valorisateurs.

Dans ce cadre, les associations professionnelles ont un grand rôle à jouer, particulièrement l'Association Française des Professionnels des Titres (AFTI) et l'Association Française de la Gestion financière (AFG) dont les métiers sont interconnectés. Que pensez-vous de notre collaboration auprès de nos adhérents, car il est utile de rappeler que l'AFTI représente l'ensemble de l'Asset servicing dont les adhérents de l'AFG ont besoin dans le cadre de leur activité ?

### Éric Pinon

Tout d'abord je me réjouis de cette collaboration entre nos deux associations qui s'est avérée très fructueuse pour nos adhérents. Comme vous le rappelez, l'AFTI représente l'ensemble des métiers de l'Asset servicing dont les adhérents de l'AFG ont un besoin impérieux et parfois impératif pour exercer leur activité. Par ailleurs, aujourd'hui le travail sur les textes européens impose de plus en plus un échange voire une concertation entre les différents métiers. Il m'est donc apparu comme une évidence que l'AFTI et l'AFG devaient établir des relations plus proches et permanentes. C'est dans ce cadre que l'AFTI a participé aux réunions du Comité technique Infrastructures et Prestataires de l'AFG et que des permanents de l'AFG ont participé aux réunions du groupe Dépositaire de l'AFTI.

Parmi tous les sujets traités ensemble sur l'année 2017 et qui ont permis de prendre une véritable position commune, nous pouvons citer :

- la mise en place d'une procédure de Place associant également la Fédération bancaire française (FBF) afin de fluidifier l'opération sur titres (OST) d'échange dans le cadre de la directive MIF 2 ;
- la TVA sur la recherche ;
- et bien sûr la suite du projet de Compétitivité de Place, en lien avec l'AMF, French Routes and Opportunities Garden (FROG).

### Éric Dérobert

Soulignons également que notre collaboration est très efficace depuis plusieurs années dans le cadre des travaux du groupe Dépositaire de l'AFTI avec les équipes et les adhérents de l'AFG. En effet, nous disposons aujourd'hui de versions régulièrement mises à jour de l'ensemble des types de convention Dépositaire de Place, ce qui est une première en Europe.

### Éric Pinon

Effectivement, depuis maintenant 2011 nous disposons de plusieurs modèles d'architecture de convention Dépositaire de Place adaptés à chaque type d'actif et type de fonds.

Ceci est le fruit d'une collaboration efficace et utile entre les groupes de travail de l'AFTI et de l'AFG depuis plusieurs années. Il faut souligner que ce type de collaboration et de document n'existe pas ailleurs en Europe et certains acteurs étrangers nous envient cette spécificité française.

Ce type de document est très apprécié par les adhérents qui bénéficient d'un guide dans le cadre de leur relation avec leur dépositaire. Ce résultat du travail en commun nous donne une force vis-à-vis des autres acteurs européens.

### Éric Dérobert

Une autre excellente collaboration que nous pouvons souligner également cette année plus particulièrement est notre travail commun lié à l'initiative French Routes and Opportunities Garden (FROG) dont un rapport a été publié fin octobre 2016. Pouvez-vous nous dire en quelques mots en quoi a consisté ce travail commun et l'apport de l'AFTI à celui-ci ?

### Éric Pinon

FROG a été une initiative de Place, lancée conjointement par l'AMF et l'AFG bien avant le Brexit. L'objectif de cette initiative a été d'établir un état des lieux complet des opportunités réglementaires et techniques à mettre en place pour assurer une meilleure compétitivité des fonds français, élever l'offre de la gestion d'actifs française au niveau des standards internationaux et promouvoir la Place de Paris comme domiciliation des acteurs.

Je tiens à souligner l'apport important de l'AFTI dans l'élaboration du rapport FROG. Cette initiative de Place n'aurait pas eu au-

tant d'importance pour les acteurs et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sans la participation active de l'AFTI qui a permis de redonner à la domiciliation française une image de réelle compétitivité.

Cette collaboration entre nos deux associations s'est poursuivie sur l'année 2017 et a permis de bâtir une formation unique dont l'objectif est de présenter l'univers du passif des fonds français. Cette formation s'adresse à un large public et principalement aux équipes commerciales, services clients, marketing ainsi qu'aux directions opérationnelles des sociétés de gestion.

Dans le cadre de cette formation (aujourd'hui inscrite au catalogue d'AFG Formation), une rubrique spécifique porte sur les canaux existants permettant l'accès des fonds français aux investisseurs étrangers.

Nous en avons répertorié quatre :

- l'intermédiaire inscrit : l'ordre passé sur un titre nominatif ou au porteur par l'intermédiaire d'un établissement dit « intermédiaire inscrit » ;
- l'ordre direct : l'ordre passé directement auprès du centralisateur ;
- la bourse pour les fonds listés : l'ordre passé via les marchés gérés par Euronext ;
- le TCC local : l'ordre passé auprès d'un teneurs de comptes-conservateurs (TCC) local adhérent à Euroclear France.

Je tiens à dire que sans l'engagement de l'AFTI et de ses adhérents à nos côtés dans l'élaboration de cette formation, celle-ci n'aurait jamais vu le jour et cela aurait privé la France d'un atout important.

Pour conclure, je dirais que plus nous développerons cette collaboration entre nos deux associations, plus la Place sera forte, et bien sûr notre poids dans les relations avec les autorités, les régulateurs et les législateurs tant domestiques qu'europeens, s'en trouvera renforcé.



**L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective via les organismes de placement collectif (OPC). Ses membres sont les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers.**

**L'AFG a pour mission d'informer, d'assister et de former ses adhérents. Elle leur apporte un concours permanent dans les domaines juridique, fiscal, économique, comptable et technique. Elle anime la réflexion de la profession sur l'évolution des techniques de gestion, la recherche, et la protection et l'orientation de l'épargne. Interlocuteur des pouvoirs publics français, européens et internationaux, l'AFG contribue activement à l'évolution de la réglementation. Elle définit les règles de déontologie de la profession et joue un rôle moteur en matière de gouvernement d'entreprise.**

**L'association contribue également à la promotion et au rayonnement de la gestion française (l'une des premières au monde) auprès de l'ensemble des acteurs concernés : investisseurs, émetteurs, politiques et médias, en France et à l'international.**

## AXE 2 CONTRIBUER

# L'AFTI, UN ACTEUR DE PREMIER RANG

**Au-delà de ses missions de représentation, l'AFTI est un fort contributeur des travaux de Place. En apportant son expertise, son expérience tirée de ses membres et en répondant aux diverses sollicitations, l'association est incontestablement un acteur dynamique de premier rang sur la Place parisienne et européenne. L'AFTI contribue activement aux réflexions de Place sur l'évolution des métiers et de leur encadrement réglementaire.**

### Analyser et traiter les sujets réglementaires en amont

L'AFTI, en tant qu'acteur de premier plan, exprime des positions qui se veulent pertinentes et précises. Pour ce faire, elle a mis en place, depuis plusieurs années, des groupes de travail à thématiques précises, rassemblant des professionnels du post-marché, la

composition de ces groupes étant ouverte à tous ses membres. Ces groupes ont pour objectif de collecter et analyser les informations provenant des instances de régulations françaises et européennes, puis d'en extraire des recommandations pratiques. Ce travail de réflexion en amont est intrinsèque à la crédibilité de l'association dans ses prises de position.

Les groupes de travail de l'AFTI sont constitués autour de multiples thématiques métiers, telles que la fonction dépositaire, l'administration de fonds et l'analyse des flux et stocks pour ce qui concerne les métiers de la gestion d'actifs. D'autres groupes sont dédiés au service aux émetteurs, aux Opérations Sur Titres (OST), à la gestion du collatéral. Enfin, des observatoires permettent



aussi d'apporter un support spécifique aux groupes par des expertises transversales. Parmi ces derniers, mentionnons l'observatoire de la Fiscalité, l'observatoire Juridique ou encore l'observatoire de la Conformité. Ces groupes se réunissent régulièrement. Ils traitent de l'ensemble des sujets qui peuvent notamment ressortir des travaux des autres groupes.

### Porter des positions

Dans la continuité de son rôle de porte-parole, l'AFTI porte des positions et promeut les opinions partagés par ses adhérents. L'association est active sur la Place afin de faire connaître ses avis et de nourrir le processus de réflexion chez ses parties prenantes.

Ainsi, en 2017, le groupe Liaison France a servi de relai d'analyse sur les évolutions des discussions autour de la taxe sur les transactions financières (TTF), et a coordonné l'avancée d'un sujet juridique, visant à une meilleure harmonisation européenne dans des cas d'insolvabilité des participants (annulation des instructions déjà appariées par les dépositaires centraux).

### Prendre part aux évolutions de métiers et de marchés

L'AFTI participe activement à l'amélioration des conditions d'exercice et des services des métiers du post-marché. À cette fin, les différents groupes de professionnels de l'AFTI travaillent et déterminent de façon consensuelle les grandes orientations à adopter pour suivre le rythme d'évolution du secteur. Ces expertises professionnelles définissent le cadre d'exercice des métiers du post-marché en France.

De ce point de vue, le groupe Innovation et Nouvelles Technologies de l'AFTI, créé il y a deux ans, a vu son mandat s'élargir au suivi

## Les réponses à consultation de l'AFTI



→ Consultation publique de la Direction du Trésor relative à l'ordonnance permettant d'introduire la transmission des titres financiers non admis aux opérations d'un dépositaire central au moyen de la technologie Blockchain.



→ Consultation publique de l'AMF sur les ICOs (Initial Coin Offering) permettant à des émetteurs de lever des sommes de crypto-actifs en contrepartie d'un « token ».



→ Consultation du CN4 sur FIGI (Financial Instrument Global Identifier).



→ Consultation de l'AMF sur les mesures à prendre concernant les barrières relatives à l'harmonisation, la convergence, la simplification et les coûts en matière de messagerie, de reporting et de données de référence.

de l'ensemble des enjeux technologiques qui concernent les métiers du post-marché, tels que le big data, l'intelligence artificielle (IA) et les solutions Robotics Process Automachin (RPA). Le groupe a mené des analyses et veilles des différentes initiatives métiers. Dans ce cadre, plusieurs éditeurs et porteurs de projets ont été invités à présenter leurs travaux afin d'évaluer à la fois l'intérêt, mais aussi les possibles mutations engendrées par ces derniers, pour les professionnels du post-marché.

Les réflexions de l'AFTI portent également sur une amélioration des conditions de services régissant les relations entre les acteurs du marché et notamment les droits et obligations des différentes parties. Sur ce thème, l'AFTI a travaillé avec l'Association Française de la Gestion financière (AFG) à une mise à jour du modèle de convention entre les Dépositaires et les sociétés de gestion.

### Répondre aux consultations

L'AFTI contribue également à l'élaboration et à l'harmonisation des normes françaises et européennes. Son expertise fait de l'association un contributeur clé aux consultations publiques émises par les autorités nationales

et internationales. Ainsi, l'association répond de façon régulière aux questions posées par les autorités compétentes dans le domaine de la régulation des marchés financiers sur les projets de réforme en cours mais aussi sur d'éventuels aménagements ou alternatives à venir. Dans le cadre de ces consultations, l'association formalise des positions sur des sujets techniques et spécifiques au secteur du post-marché.

L'AFTI a notamment fourni des réponses approfondies sur les sujets suivants tels que la blockchain, les Initial Coin Offerings (ICO's), les Financial Instrument Global Identifier (FIGI) ou encore les mesures d'harmonisation des modèles de tarification.



Stéphane Giordano, Président de l'AMAFI.

## MIF 2 ou la réussite d'une étroite collaboration

L'entrée en vigueur de la directive MIF 2 a nécessité pour les acteurs financiers d'importantes adaptations tout au long de l'année 2017. Afin d'accompagner au mieux leurs adhérents et d'enrichir mutuellement leurs expertises, l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et l'AFTI ont étroitement coopéré sur le sujet. Stéphane Giordano, Président de l'AMAFI, et Éric Dérobert, Président de l'AFTI, décrivent les contours de cette collaboration.

### Éric Dérobert

Les travaux communs menés entre l'AFTI et l'AMAFI ont permis d'analyser et de mieux comprendre les textes composant le paquet MIF 2. Quelle vision l'AMAFI a-t-elle de cette réglementation et de ses conditions de mises en œuvre, il y a à peine quelques mois ?

### Stéphane Giordano

Rarement un texte réglementaire européen se sera vu assigner des objectifs aussi divers et ambitieux que MiFID 2/MiFIR. Car il s'agit à la fois de corriger les effets négatifs induits par son prédécesseur, MiFID 1, sur les marchés actions, d'étendre aux marchés obligataires et dérivés les principes d'organisation et de transparence qui prévalent sur les actions, et de renforcer la protection et

l'information des investisseurs.

Rarement aussi, un texte aura concentré autant d'inquiétudes jusqu'à des dates si proches de sa mise en œuvre. Celles-ci sont de plusieurs natures. Rappelons d'abord qu'elles ont concerné, jusqu'à la toute fin 2017, la capacité des prestataires de services d'investissement (PSI), mais aussi de leurs clients et même de certains régulateurs, à avoir achevé au 3 janvier 2018 l'ensemble de leurs chantiers d'adaptation – et ce, malgré le report d'un an accordé début 2016. Elles ont porté également sur le fait que l'efficacité du dispositif requiert que, dans leur déclinaison opérationnelle, les nouvelles normes soient les plus convergentes et standardisées possible alors qu'elles concernent un nombre très important d'acteurs dont la nature et les activités sont extrêmement

diversifiées, et s'appliquent à tous les pays de l'Union européenne. Les travaux menés sur la gouvernance des produits témoignent de cette nécessité. Enfin, elles ont porté, et continuent de porter, sur la crainte d'effets négatifs majeurs sur certains marchés notamment.

### Éric Dérobert

Vous relevez fort justement que le champ de cette directive concerne un ensemble très large d'acteurs.

C'est la raison pour laquelle nos deux associations ont souhaité collaborer très étroitement sur ce dossier, au-delà de nos coopérations fréquentes, et ont mené, durant ces dernières années des travaux qui, je le crois, ont été utiles pour l'ensemble de la Place. Je ne doute pas que vous partagez le point de vue de l'AFTI sur la qualité et l'utilité de notre coopération. Identifiez-vous des pistes d'amélioration en ce domaine ?

### Stéphane Giordano

Comme vous le mentionnez, la coopération entre l'AMAFI et l'AFTI est très utile car les sujets traités par nos deux associations sont complémentaires et les ressources sont rares sur la Place de Paris compte tenu de l'ampleur des sujets à traiter. Elle est organisée de façon organique comme en témoigne la participation d'Emmanuel de Fournoux, Directeur des Activités de marché à l'AMAFI et membre du Conseil de l'AFTI, ou encore l'existence d'un groupe de travail commun sur les activités de post-marché des marchés de capitaux. La directive MIF 2 a été un sujet majeur en 2017 et je tiens à féliciter l'AFTI pour son Guide MiFID 2/MiFIR qui est particulièrement utile. Mais il ne faut pas oublier d'autres travaux que menons en commun comme ceux liés à la discipline de marché dans le cadre du règlement européen sur les dépositaires (CSDr) ou ceux liés aux nouvelles technologies comme la Distributed Ledger Technology (DLT).

### Éric Dérobert

Parmi les sujets majeurs abordés par l'AFTI et l'AMAFI, je relève que le reporting des transactions (RDT) a figuré en première place. Par ailleurs, un exemple concret et visible de la collaboration AMAFI-AFTI a concerné les obligations en matière d'utilisation de code LEI (Legal Entity Identifier). Notre initiative de fin d'année 2017 a en effet, été sans aucun doute très positive, en permettant de faire baisser le « niveau de stress » constaté quelques semaines avant l'échéance de janvier 2018.

Ma question sera donc double. Quelles attentes avons-nous au titre du RDT? Que pouvons-nous dire du traitement du code LEI, et notamment sur ses suites à venir, à l'heure de cet entretien?

### Stéphane Giordano

La déclaration des transactions au régulateur a été en effet un sujet particulièrement sensible compte tenu de l'ampleur des évolutions entre la directive MIF 1 et la directive MIF 2 qu'il emporte. L'élargissement des obligations à l'ensemble des acteurs de la chaîne et non plus aux seules entités en charge de l'exécution des ordres a nécessité une bonne compréhension commune du nouveau dispositif entre les différents acteurs de la chaîne d'intermédiation représentés par nos deux associations.

S'agissant spécifiquement de la question du code LEI, on ne peut que se féliciter de la mise en place d'une approche pragmatique, pendant six mois par le régulateur européen (ESMA) et le régulateur français. Pour autant tout ne sera pas résolu à la fin juin 2018 dans la mesure où nous constatons que certaines entités, parfois d'une grande importance, notamment en Asie, refusent que leur code LEI soient communiqués aux autorités européennes. La situation est très pénalisante pour ceux des acteurs qui sont organisés sous forme de succursales pour traiter leurs opérations en dehors de l'Union

européenne. Espérons que les superviseurs auront une approche pragmatique sur ce point.

### Éric Dérobert

Plus largement, et au-delà de l'aspect purement technique du texte, envisagez-vous des évolutions à terme qui soient directement liées à la pratique de la directive MIF 2?



**L'Association française des marchés financiers (AMAFI) représente les acteurs de marchés financiers en France.**

**L'AMAFI regroupe 140 adhérents (au 1<sup>er</sup> juin 2017), en majorité des entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des opérateurs d'infrastructures de marché et de post-marché, soit plus de 10 000 professionnels de la bourse et de la finance.**

**Ils appartiennent à des groupes français et étrangers ou sont indépendants. Ils interviennent sur tous les métiers – intermédiation, négociation pour compte propre, origination, placement, opérations financières... – et tous les produits, qu'il s'agisse de titres de capital ou de créance, comme de produits dérivés, y compris de matières premières.**

**Au-delà de ces adhérents naturels, et dans l'objectif de réunir autour d'elle l'ensemble des acteurs contribuant au développement de la Place financière de Paris, l'AMAFI a élargi la catégorie de ses adhérents dits « correspondants » aux cabinets d'avocats et de conseil.**

### Stéphane Giordano

Nous devrions a priori assister à une modification des structures de certains marchés. Les obligations et les instruments dérivés, qui étaient peu affectés par la directive MIF 1 et s'échangeaient essentiellement de gré à gré, devraient assez largement gagner les plateformes multilatérales de négociation (MTF), dont la définition a été élargie, au-delà du carnet d'ordres traditionnel, aux processus propres aux produits pilotés par les prix. Nous voyons aussi quelques enregistrements de nouveaux systèmes de négociation organisés (OTF) sur ces instruments non-equity. Sur les actions, il est encore un peu tôt pour se prononcer définitivement sur les évolutions de la structure des marchés, même si les premières statistiques laissent penser à un transfert d'une partie des transactions de gré à gré (OTC) vers les internaliseurs systématiques (IS) et vers des plateformes multilatérales qui proposent la modalité particulière des enchères périodiques. Certains craignent que ce transfert soit accompagné d'une diversion des flux auparavant traités sur les plateformes transparentes et nuise donc à la qualité du mécanisme de formation des prix. Il semble qu'il porte surtout sur des flux précédemment considérés comme de gré à gré (OTC), ou sur les transactions qui bénéficiaient des exemptions à la transparence pre-trade que la récente mise en œuvre du mécanisme du « double cap » commence à remettre en cause. Nous constatons par ailleurs que le nouveau régime des pas de cotation semble avoir eu un effet plutôt positif. D'une part une harmonisation du régime était nécessaire, d'autre part, à l'échelle européenne, d'après les premières études que nous avons pu mener, le nouveau régime des pas de cotation s'est traduit par une diminution des fourchettes achat/vente sur les carnets centraux pour les valeurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros, facteur a priori favorable pour les investisseurs comme pour les émetteurs.

## AXE 3 INFORMER

# L'AFTI, UN APPUI DANS LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX DU POST-MARCHÉ

**La diffusion d'informations est au cœur des missions de l'AFTI. En effet, l'association a pour vocation d'analyser et de diffuser une information pertinente et intelligible à ses membres. Dans ce cadre, elle publie des livrables et des guides afin d'accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre des diverses réglementations.**

### Diffuser des informations claires et pertinentes

Être un acteur pivot de l'industrie des titres et du post-marché implique de communiquer efficacement au sujet de l'actualité du secteur et d'encourager la réflexion et la prospective par toutes les parties prenantes à cet écosystème. Dans cette optique, l'AFTI organise régulièrement des rencontres professionnelles sous forme d'amphis, de petits-déjeuners, de conférences afin de diffuser l'information mais aussi de permettre des échanges entre professionnels.

Pour garantir à ses adhérents une connaissance claire des enjeux réglementaires, l'association traite les informations émanant des différents régulateurs français et européens afin de rediffuser des indications et des observations claires. L'association rédige aussi des notes simplifiées qui sont mises à disposition des membres pour être réutilisées dans leurs activités professionnelles respectives.

L'AFTI publie ainsi des documents tels que :

- des reprises des événements qu'elle organise, comme le « Spécial Amphi AFTI – Innovations technologiques : blockchain et robotics vont-ils transformer le post-marché ? ».
- des guides et synthèses diverses selon les métiers concernés, accessibles sur le site Internet de l'AFTI à destination des membres. Les travaux des groupes en amont permettent de rendre les données réglementaires plus intelligibles.

En outre, le groupe Market Data suit l'actualité de Place dans un souci de veille des projets qui pourraient avoir des conséquences

pour les membres de l'association. Les sujets suivants ont fait l'objet de cette veille : retenue à la source sur les « équivalents dividendes US » visée à la section 871 (m) du code fiscal américain (Internal Revenue Code-IRC), Impôt sur la fortune immobilière (IFI), projet Optiq d'Euronext et des positions ont été adoptées de manière consensuelle entre ses différents adhérents et experts.

Pour sa part, le groupe de travail Comité de Planification des Projets de Place (C3P) a produit des fiches techniques à destination des membres de l'AFTI, maintenues régulièrement à jour, en fonction des sujets traités. Un comité technique préalable est organisé afin de préparer chaque comité plénier, il permet de s'assurer de la mise à jour des fiches techniques et d'échanger sur les prochains sujets à traiter en priorité. Le groupe a donc pour mission de mettre en évidence et d'analyser les projets traités par la Place pour pouvoir ensuite assurer une large communication de son travail à l'ensemble des membres de l'association.

### Créer des livrables de mise en œuvre

En plus des indications réglementaires fournies à ses adhérents, l'AFTI rédige de véritables livrables, appelés aussi guides de mise en œuvre, visant à les accompagner dans l'implémentation des nouvelles exigences légales au sein de leurs établissements. Ces ressources sont à leur disposition sur le site Internet de l'AFTI, à tout moment.

L'année 2017 a été marquée par le suivi des travaux de transposition et de mise en œuvre

de la directive MIF 2. L'AFTI s'est attachée à produire des livrables pour accompagner au mieux ses adhérents dans l'implémentation de la directive MIF 2. Plusieurs groupes de travail ont participé à l'élaboration du Guide MiFID 2/MiFIR et des consignes relatives à la directive en question.

Par ailleurs, le groupe de travail Dépositaires a également fourni une mise à jour du modèle de convention Dépositaire de Place ainsi que des guides de bonne pratique du métier de dépositaire. De son côté, le groupe Flux et Stocks a travaillé en étroite collaboration avec Euronext dans le cadre du lancement de son offre de souscription de fonds. Le groupe a permis de publier un Operating manuel qui permet aux acteurs du post-marché de traiter en cohérence le back-office de cette nouvelle offre.

### Former et guider ses adhérents

Les travaux menés par les différents groupes et la documentation produite par l'AFTI contribuent à l'un des autres buts primordiaux de l'association : la formation de ses adhérents. De fait, l'association assiste ses membres dans l'assimilation, la mise en œuvre et le suivi des informations législatives qui engendrent des évolutions sur leurs métiers respectifs. Grâce à ce processus complet, l'AFTI reste en permanence au contact de ses adhérents afin de répondre efficacement aux défis qu'ils rencontrent.

À titre d'exemple, citons la proposition conjointe de la Fédération bancaire française (FBF), de l'AFTI et de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) au sujet d'une



opération sur titres (OST) d'échange de parts de fonds d'investissement avec frais, contre des parts sans frais dans le cadre de la mise en œuvre de la directive MIF 2.

## Communiquer

L'AFTI communique ses positions et son expérience non seulement en interne auprès de ses membres mais aussi de façon publique via son site Internet ([www.afti.asso.fr](http://www.afti.asso.fr)). L'association publie de manière transparente ses réponses à consultation, ses chartes, ses guides, ses études, ses conventions cadres, etc.

De plus, face aux évolutions constantes de l'industrie des titres et du post-marché, l'AFTI se veut un laboratoire de réflexion et d'idées partagées. Ainsi, communiquer et contribuer à l'émergence de nouveaux axes de réflexion passe pour l'AFTI par l'organisation d'événements. Ces derniers sont par exemple les « Amphis de l'AFTI » qui rassemblent des professionnels autour de thèmes d'actualité, les « Petits-déjeuners de l'AFTI » qui offrent sur un format court un concentré d'informations relatives au secteur délivré par un expert de la Place, ou encore les Conférences organisées avec d'autres organisations de Place, qui invitent les professionnels à débattre d'un thème précis.

## Animer le lien avec le monde de l'éducation

Dans le cadre de sa mission générale de formation, l'AFTI entretient des liens étroits avec le monde de l'éducation. Sa déléguée

générale intervient dans de nombreuses universités afin d'y donner des cours relatifs aux enjeux et aux perspectives d'avenir propres au secteur du post-marché. Ces cours sont dispensés dans divers Masters Finances relatifs aux métiers de la finance.

L'AFTI s'est donné entre autres missions de coopérer avec les écoles et les universités qui forment des étudiants aux métiers du post-marché. Cette alliance du monde professionnel et du monde de l'enseignement vise à promouvoir la filière post-marché, avec les objectifs suivants :

- faciliter les relations entre les étudiants, les enseignants et les professionnels ;
- accompagner les nouvelles générations dans leur connaissance du secteur du post-marché et leur découverte de ses métiers ;
- adapter les modules d'enseignements au contexte du post-marché et à son évolution ;
- coordonner les différentes interventions et actions des professionnels dans le cadre de la formation ;
- réaliser des travaux d'études sur le secteur du post-marché.

Dans le rôle de vecteur de liaison de l'AFTI, le groupe de travail Formation collabore avec huit établissements, via les différents diplômes qu'ils proposent, en entretenant une relation de proximité. Ses membres sont des experts Métiers et des responsables de ressources humaines. Ils apportent leur soutien et leurs connaissances aux écoles et aux universités, participent activement aux manifestations organisées tout au long de l'année (rencontres avec les étudiants, journées portes ouvertes, forums...).

## Les établissements universitaires en lien avec l'AFTI

- ESG
- ISC Paris Business School
- Institut Universitaire de Technologie Lumière – GOMFI
- Université Caen Normandie
- Université de Cergy Pontoise
- Université Lumière Lyon II
- Université Paris Descartes
- Université Paris Nanterre

## Faits marquants

- Séminaire AFTI Formation du 23 juin 2017.
- Organisation de la cérémonie de remise des diplômes de la Licence professionnelle de l'Université Paris Nanterre 2016-2017.

En outre, le groupe de travail Formation a élaboré trois dossiers d'études liés aux activités du post-marché, afin de les proposer aux écoles et aux universités :


- Comment estimer l'incertitude dans le calcul d'une valeur liquidative ?
- Quels sont les impacts du développement du financement participatif sur le post-marché ?
- Blockchain : Mythe ou réalité ?




## Focus sur le site Internet

- **13 988** visiteurs en 2017 (en hausse de 41,46 % par rapport à 2016)
- La publication technique la plus consultée est le « **Guide AFTI : MiFID 2/MiFIR** »
- La publication générale la plus consultée est le Spécial Amphi n° 23 : « **Innovations technologiques : blockchain et robotics vont-ils transformer le post-marché ?** »
- L'actualité la plus consultée est la « **Proposition des associations FBF, AFTI et AFG au sujet d'une Opération sur Titres (OST) d'échange dans le cadre de la directive MIF 2** »

## L'AFTI : le représentant du post-marché en France


 **La quasi totalité** des 10,2 millions de comptes titres de droit français.


 **85 %** des effectifs du post-marché en France.


 **99 %** des 10975 fonds français confiés aux administrateurs de fonds.

## Le post-marché français : un leader européen


 **35 %** des 55 000 fonds européens sont confiés aux administrateurs de fonds français.

 **33 %** du nombre de fonds européens sont contrôlés par les dépositaires français.

 **23 millions** de mouvements dénoués par Euroclear France en 2016.

 **46 millions** d'opérations clients pour les teneurs de compte-conservateurs / réception-transmission d'ordres en 2016.

## Paris, centre majeur de décisions pour l'industrie financière

 **3** administrateurs de fonds français dans le Top 10 mondial.

**3** infrastructures de référence ouvertes sur l'international.

**15 200** collaborateurs.

**1 200** emplois dans un environnement de métiers pluriel : fournisseurs de données financières, éditeurs informatiques, consultants...

Les événements ainsi que les publications de l'AFTI s'inscrivent dans l'esprit de l'association dont l'objectif est de réunir des compétences, d'échanger différents points de vue et de s'attacher à dégager des propositions concrètes pour la Place afin de les partager et les diffuser à tous ses membres.

## Les Amphis de l'AFTI

24 mars 2017

### Innovations technologiques : blockchain et robotics vont-ils transformer le post-marché ?

Afin de faire le point entre mythe et réalité et de rester informé dans un contexte en permanente évolution, cet Amphi de l'AFTI a abordé deux sujets à forte actualité : blockchain et robotics. Un éclairage sur des cas d'usage et leur intégration dans des processus métier permet d'une part d'appréhender les opportunités associées au recours à ces technologies et d'autre part d'identifier les obstacles restant à surmonter, tant du point de vue technique que juridique. Des concrétisations à la fois réglementaires et opérationnelles ont vu le jour courant 2017. C'est pourquoi, il est nécessaire que chaque établissement mesure l'impact de ces évolutions et analyse la manière d'intégrer ces sujets dans son plan de transformation afin d'être un acteur de la dynamique en cours.



20 juin 2017

### Le collatéral à l'aube d'une nouvelle ère

À l'initiative du groupe de travail Marchés obligataires et collatéral (MOC), il a été décidé de consacrer cet Amphi à la présentation de l'état des réflexions et des propositions pour le marché en matière de gestion du collatéral.

Les opérations financières ont toujours été sécurisées avec du collatéral mais au cours des dernières années, ce dernier a connu de profondes mutations. Nées de la crise de 2007-2010, les nouvelles réglementations ont initié ces changements. Des changements qui ne se limitent pas aux aspects réglementaires et opérationnels. En effet, cet écosystème a vu l'arrivée de nouveaux acteurs : chambres de compensations (CCP), dépositaires centraux (CSD) et acteurs du *buy side*. De nombreuses initiatives émanent d'ailleurs de ces nouveaux acteurs. En outre, la politique monétaire engagée par la Banque centrale européenne (BCE) à travers le lancement de son programme d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing* ou QE), a entraîné une raréfaction du collatéral pouvant faire craindre une pénurie de celui-ci.

En tant qu'acteurs de marché, quels sont les impacts de ces changements et quelles sont les solutions qui peuvent être apportées en matière de gestion de collatéral ? Telles sont les questions auxquelles cet Amphi s'est efforcé de répondre.



17 novembre 2017

### MiFID 2 à J-35 : l'AFTI publie une nouvelle version du guide MIF 2

Présenter le Guide AFTI : MiFID 2 / MiFIR ainsi que l'ensemble des travaux menés depuis plusieurs mois dans le cadre de la directive MIF 2, a fait partie des missions de l'AFTI. Il est impossible de compter le nombre d'heures passées à consulter les 1700 pages de réglementation, ni le nombre d'heures passées à produire l'ensemble de ces travaux.

Ce guide est le témoin d'une grande expertise, non seulement dans les différentes associations, mais plus largement dans l'ensemble des établissements de la Place de Paris. Il a été établi grâce aux travaux effectués tout au long de l'année 2017, mais c'est un document vivant qui évoluera au fur et à mesure que se préciseront certains points encore ouverts. Son ambition est d'être, avant tout, un instrument utile pour chacun des membres de l'AFTI.



## Les Petits-déjeuners de l'AFTI

28 février 2017

### Réforme OST : le sprint final... Serez-vous prêt ?

Ce Petit-déjeuner de l'AFTI a été l'occasion de réunir tous les experts qui ont contribué à la transposition des standards européens relatifs aux opérations sur titres (OST). Ce sujet technique et de longue haleine, demeure encore aujourd'hui abscons pour certains et peu connu de nos directions générales, il n'en est pas moins fondamental en matière d'harmonisation non seulement pour la Place de Paris mais aussi pour l'ensemble des Places en Europe.

L'année 2016 a marqué une étape de transition dans la transposition des standards européens relatifs aux opérations sur titres (OST). En effet, la mise en œuvre de TARGET2-Securities (T2S) a concentré beaucoup d'énergie et d'attention, y compris par son impact sur le traitement des opérations sur titres. De ce fait, la mise en place de la seconde phase des standards (Stream 6) qui couvre l'ensemble des opérations à options, c'est-à-dire qui nécessitent des instructions de la part du détenteur des titres, a été reportée en 2018. Néanmoins, les travaux préparatoires se sont poursuivis au cours de l'année 2016, pour préparer et anticiper aux mieux les changements à venir, et ce notamment en matière d'organisation opérationnelle.

L'année 2017 a été consacrée principalement à la finalisation du planning de mise en œuvre du Stream 6, incluant la phase de préparation et d'exécution des tests ainsi que la migration elle-même.

Les acteurs de la Place qui ont déjà fait preuve de beaucoup d'énergie et d'engagement, doivent poursuivre leurs efforts compte tenu des changements importants et profonds qui les attendent.



15 novembre 2017

### Code LEI pour la gestion d'actifs

Ce Petit-déjeuner de l'AFTI a été consacré au Legal Entity Identifier (LEI), un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques années. La création d'un identifiant international qui vise à répondre aux besoins d'identification des entités juridiques impliquées dans des transactions financières, est une initiative des régulateurs suite à la crise de 2008.

En France, l'Insee est en charge de l'attribution et de la gestion des codes LEI depuis 2013.

L'AFTI a donné la parole à l'Insee et à l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin de mieux appréhender les problématiques qui restaient encore ouvertes.





## Lettre européenne de l'AFTI

La « Lettre européenne de l'AFTI » a pour objectif de faire le point sur les dossiers européens relatifs aux activités de post-marché. Elle permet d'avoir une vue précise des sujets en cours de discussion devant les institutions bruxelloises. Cette lettre est un bon relais des activités de l'AFTI au plan européen.

Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs de la Place qui souhaitent faire le point régulièrement sur ces sujets.

La lettre européenne de l'AFTI est publiée trois fois par an et est disponible sur le site Internet de l'AFTI dans la rubrique Publications. Depuis son lancement, 23 lettres ont déjà été publiées.



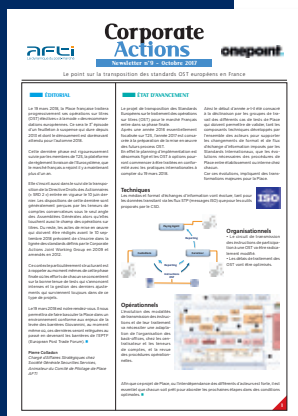
## BROCHURE

### Harmonisation européenne des opérations sur titres

Le marché français se met en conformité avec les standards définis pour harmoniser le traitement des opérations sur titres (OST) en Europe. Cette harmonisation implique des changements notables tant dans les textes réglementaires que dans les modalités de réalisation des opérations et les systèmes d'information. Ces changements concernent l'ensemble des acteurs intervenant dans la chaîne de traitements des opérations sur titres, de l'émetteur jusqu'à l'investisseur final.

Dans un souci de communication sur les composants de cette réforme, la Place française a donc réalisé une publication à destination d'un large public, visant à expliquer aussi simplement que possible les conséquences de ces évolutions. Elle complète celle diffusée à l'occasion de la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2015 de la première phase de l'harmonisation des opérations sur titres (Harmonisation européenne des opérations sur titres - Stream 5 de février 2015).

Cette publication unique, qui peut faire l'objet de mises à jour, s'adresse à tous les acteurs de la chaîne de traitement des OST, et plus particulièrement aux agents des réseaux bancaires, ayant à répondre aux interrogations des investisseurs sur ce sujet. Elle est disponible sur le site Internet de l'AFTI (rubrique Normes-Préconisations/Communication) ainsi que sur le site Internet du Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB).



## NEWSLETTER

### Corporate Actions

Afin de coordonner les travaux visant à aligner le traitement des opérations sur les opérations sur titres (OST) effectuées sur le marché français avec les standards européens, la Place française s'est organisée dès 2013 en mettant en place une gouvernance projet dédiée composée d'un comité de pilotage et d'un comité opérationnel.

La Newsletter Corporate Actions a pour but de communiquer sur ce projet et d'informer la Place de ces évolutions, de l'état d'avancement des autres marchés, et de mettre en lumière les différentes phases de ce projet.

Cette newsletter s'adresse à l'ensemble des acteurs du post-marché, plus particulièrement à ceux impliqués dans la chaîne de valeur des opérations sur titres, de l'origination jusqu'à leur traitement comptable. À l'issue de chaque comité de pilotage, une newsletter est éditée afin d'informer de l'avancement des travaux (9 numéros ont été publiés en 2017). Elle est disponible sur le site Internet de l'AFTI (rubrique Publications/Newsletter Corporate Actions).



## Conseil d'administration

**Le conseil d'administration de l'AFTI est composé de vingt administrateurs et de deux censeurs. Il nomme parmi ses membres le Président, les trois vice-Présidents, le trésorier et le trésorier adjoint.**

### Représentants d'administrateurs

Anthony ATTIA Euronext Paris  
Philippe CASTELANELLI  
HSBC France  
Marc CATTELIN Natixis  
Brigitte DAURELLE Euroclear France  
Emmanuel de FOURNOUX AMAFI  
Adrien DECKER  
CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES  
Carole DELORME d'ARMAILLÉ OCBF  
Christine DURAND-BERTOLINO  
Banque Palatine

Alain GONNIN BPCE  
Christophe HEMON LCH.CLEARNET SA  
Philippe LEGRAND  
RBC Investor Services Bank France SA  
David LUCAS LA Banque Postale  
Didier ROLLAND Société Générale  
Alexis SARBERG  
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
Christophe TADIE ODDO & CIE  
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP Paribas  
Willy VAN STAPPEN Procapital

### Représentants de censeur

Carole DELORME d'ARMAILLÉ OCBF  
Alexis SARBERG CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



### Bureau du conseil

Éric DÉROBERT, *Président*  
CACEIS  
Éric de GAY de NEXON, *Vice-Président*  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES





**Dominique DE WIT**, *Vice-Président*  
 Crédit Agricole TITRES  
**Franck DUBOIS**, *Vice-Président*  
 BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Alexandre GAUTIER**, *Trésorier*  
 BANQUE DE FRANCE  
**Corinne OMER**, *Trésorière adjointe*  
 BANQUE DE FRANCE

**Déléguée générale**

**Stéphanie SAINT-PÉ**  
 AFTI



## Bureau du conseil

**Le bureau élabore les orientations et propositions à soumettre au conseil. Il détermine les modalités et les moyens de la mise en œuvre des décisions du conseil et valide l'ordre du jour fixé par le Président.**



**Président**  
Éric DÉROBERT  
CACEIS



**Vice-Président**  
Éric de GAY de NEXON  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SECURITIES SERVICES



**Vice-Président**  
Dominique DE WIT  
Crédit Agricole TITRES



**Vice-Président**  
Franck DUBOIS  
BNP PARIBAS  
SECURITIES SERVICES

## Conseil d'administration





## Équipe permanente

L'équipe permanente assure au quotidien la gestion de l'AFTI.



**Trésorier**  
Alexandre GAUTIER | BANQUE DE FRANCE

**Trésorière adjointe**  
Corinne OMER | BANQUE DE FRANCE



**Déléguée générale**  
Stéphanie SAINT-PÉ  
AFTI



**Chargée d'activités**  
Isabelle DECIRON  
AFTI



## Membres de l'AFTI

- 4TPM
- ABN AMRO CLEARING BANK NV
- ADIF CONSULTING
- AILANCY
- AIR LIQUIDE SA
- ALLIANZ BANQUE
- AMAFI
- AUREXIA CONSEIL
- AVALOQ FRANCE SAS
- AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- BANQUE DE FRANCE
- BANQUE DE NEUFLIZE OBC
- BANQUE DELUBAC & CIE
- BANQUE HOTTINGUER
- BANQUE MARTIN MAUREL
- BANQUE PALATINE
- BNP PARIBAS
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- BPCE
- BRED BANQUE POPULAIRE
- CACEIS
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- CHAPPUIS HALDER
- CITIBANK EUROPE PLC
- CLEARSTREAM BANKING
- COGNIZANT BUSINESS CONSULTING
- COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
- CRÉDIT DU NORD
- CRÉDIT FONCIER
- CRÉDIT MUTUEL ARKEA
- CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
- DELOITTE & ASSOCIÉS
- DEUTSCHE BANK AG
- DIFCAM
- DTCC EUROPE LIMITED
- EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
- ERNST & YOUNG ET ASSOCIÉS
- EURALIA
- EUROCLEAR FRANCE
- EUROGROUP CONSULTING
- EURONEXT PARIS
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- EXANE
- FAIRMAN CONSULTING
- FINANCIÈRE MEESCHAERT
- FIRST FINANCE SAS
- GIDE LOYRETTE NOUËL AARPI
- GRESHAM BANQUE PRIVÉE
- HSBC FRANCE
- INVESTIMO
- KBL RICHELIEU
- LA BANQUE POSTALE
- LAZARD FRÈRES BANQUE
- LCH.CLEARNET SA
- LIPTON-FIT
- MERITIS
- NATIXIS
- NEXTRAINING
- OCBF
- ODDO & CIE
- ONEPOINT
- ORANGE BANK
- PRICE WATERHOUSECOOPERS AUDIT
- PROCAPITAL
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
- REGULATION PARTNERS
- ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
- SETL FRANCE S.A.S.
- SIX FINANCIAL INFORMATION
- SLIB
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- STATE STREET BANQUE S.A.
- SWIFT FRANCE S.A.S.
- SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE
- TATA CONSULTING SERVICES S.A.S.
- THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- UBS SECURITIES FRANCE SA
- VERMEG

### Membres associés :

- ICMA
- ISC PARIS SCHOOL OF MANAGEMENT
- IUT LUMIÈRE LYON
- PARIS EUROPLACE
- PARIS SCHOOL OF BUSINESS
- UFR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION LYON
- UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE
- UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE
- UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II
- UNIVERSITÉ PARIS 13
- UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
- UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

# GROUPES DE TRAVAIL ET OBSERVATOIRES

**E**n raison de la complexité et de la quantité de sujets à traiter, l'AFTI est organisé autour de 24 groupes de travail thématiques qui lui permettent d'optimiser à la fois production et qualité de ses travaux. Ces groupes s'attachent à repérer, analyser, traiter et diffuser les informations qui émanent des autorités françaises et européennes en lien avec le post-marché. Ces groupes sont les moteurs du dynamisme de l'association.

Lors de réunions plénières, les participants des groupes échangent et travaillent à l'élaboration de livrables et d'avis mis à disposition des membres de l'association. La forte crédibilité des travaux fournis par l'ensemble des groupes est issue de la composition même de ces derniers, qui réunissent les professionnels et les meilleurs experts du post-marché de la Place.

Les participants des groupes de travail sont également amenés à échanger avec des représentants des parties prenantes des autorités régulatrices dans le cadre de consultations publiques, en lien avec les autres parties prenantes de l'AFTI.



## Administration de fonds

Le groupe Administration de fonds a pour vocation principale de contribuer à l'élaboration et à la formalisation des nouvelles pratiques de marché qui découlent des nombreuses et importantes évolutions réglementaires.

### Animatrices

Carine ÉCHELARD  
CACEIS

Shany VENON  
BNP PARIBAS  
SECURITIES SERVICES

Jusqu'au 31 août

À partir du 1<sup>er</sup> septembre



### Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Véronique RAYNOUARD  
Nassima ZEBICHE
- **CACEIS INVESTOR SERVICES**  
Sophie BLANVILLAIN  
Tania DELTCHEV  
Yves GAVEAU
- **CRÉDIT MUTUEL CIC ASSET MANAGEMENT**  
Françoise PEIGNAULT
- **EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE**  
Christine GREGOIRE  
Raphaël TRIDEMY
- **RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA**  
Thierry HAENER
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Catherine COUVERT  
Alain ROCHER
- **STATE STREET BANQUE S.A.**  
Catherine CLAUET BOURGALLE  
Paolo NETO

## Comité de pilotage Migration OST

Le comité de pilotage Migration OST s'attache principalement à formaliser et planifier des guides de mise en œuvre sur les thématiques relatives aux opérations sur titres (OST), incluant des travaux nécessaires à la préparation et à l'exécution des tests de Place.

Ce fut notamment le cas en 2017 avec la mise en œuvre du Stream 6.

### Animateur

Pierre COLLADON  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES



### Membres

- **AMAFI**  
Emmanuel de FOURNOUX
- **AMF**  
Michel DEGRYSE
- **ANSA**  
Isabelle TRÉMEAU
- **BANQUE DE FRANCE**  
Philippe SELWA
- **BNP PARIBAS**  
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Frederic BECK  
Calista DOUCET
- **CACEIS**  
Daniel PASCAUD  
Sylvie VERNET GRUOT
- **CACEIS CORPORATE TRUST**  
Lionel BARTHÉLÉMY
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Alexandra ROCHE
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Dominique DE WIT
- **DEUTSCHE BANK**  
Sylvia BERMONT  
Amélie DROMAIN
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Mireille GALÉAZZI
- **EURONEXT PARIS**  
Éric BEY
- **LCH.CLEARNET SA**  
Anne MAIRESSE  
Pierre-Dominique RENARD
- **NATIXIS**  
Marc CATELIN  
Mourad KHIRAT
- **PROCAPITAL**  
Romain GELÉ
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Alain FURET  
Martine GUILLET



Le comité a publié "Modalités de mise en œuvre de la transposition des standards européens OST de distribution et de réorganisation élective".



## Comité de Planification des Projets de Place - C3P

Créé sous l'impulsion de l'AFTI, de l'AMAFI, d'Euroclear France, d'Euronext et de LCH.Clearnet SA, le comité de Planification des Projets de Place (C3P), a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2017 afin d'offrir à tous les acteurs de marché et du post-marché une vision consolidée et partagée de l'ensemble des projets qui les impactent.

Le C3P a donc pour principaux objectifs de donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets via un macroplanning, d'assurer la régulation des projets en en contrôlant l'articulation et en en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux, de mettre en évidence et mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et du post-marché afin d'identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets.

### Animateur

Marc TIBI  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



### Membres

- **BANQUE DE FRANCE**  
Cécile BECUWE
- **CACEIS**  
Brice MARRAUD  
Daniel PASCAUD
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Dominique DE WIT
- **EURO SECURITIES PARTNERS**  
Olivier BYL-DUPUICH
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Sébastien SÉAILLES  
Dan TOLÉDANO
- **EURONEXT PARIS**  
Éric BEY  
Axel PAILLEAU
- **LCH.CLEARNET SA**  
François MARTON  
Pierre-Dominique RENARD
- **NATIXIS**  
Mourad KHIRAT
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Pierre COLLADON  
Éric de GAY de NEXON
- **STET**  
Sandra BENISTY

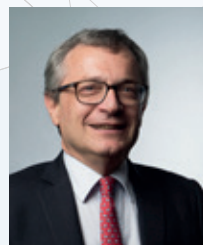
## Communication

Le groupe Communication a pour fonction d'imaginer et de mettre en œuvre les actions de communication internes et externes de l'AFTI. Il est pleinement impliqué dans la réalisation de supports (rapport annuel, brochures, newsletters...), dans la gestion du site Internet de l'association et dans l'organisation d'événements.

Toutes ces actions visent à accroître la notoriété de l'AFTI, notamment au travers de son site Internet, source d'informations incontournable du post-marché.

### Animateur

Éric DÉROBERT  
CACEIS



### Membres

- **AFTI**  
Isabelle DECIRON  
Stéphanie SAINT-PÉ
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Françoise ERNST
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Sylvie RENEAU
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Eric DUFLOT
- **NATIXIS**  
Christine DURAND
- **STATE STREET BANQUE S.A.**  
Joëlle ÉKOULÉ
- *Invité*  
Bruno DOUVRY

## Conseil scientifique VOTACCESS

Le conseil scientifique VOTACCESS vise à superviser le déploiement et le développement de VOTACCESS auprès des émetteurs. Le conseil scientifique explore aussi des pistes pour contribuer à la poursuite de la montée en charge de VOTACCESS : communication, promotion de solutions communes aux émetteurs, développement du vote électronique. De plus, le conseil se tient régulièrement informé des travaux législatifs européens relatifs au sujet.

### Animateurs

Éric de GAY de NEXON  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SECURITIES SERVICES



Christian SCHRICKE  
ANSA



### Membres

- AFEP  
Odile de BROSSES
- AFG  
Pierre BOLLON
- AIR LIQUIDE  
Patrick RENARD
- ANSA  
Isabelle TRÉMEAU
- APAI  
Hervé CHEFDEVILLE
- BNP PARIBAS  
SECURITIES SERVICES  
Pierre JOND
- CACEIS  
Sylvie VERNET GRUOT
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Dominique DE WIT
- ENGIE  
Loïc DEGRAS
- FEDERATION DES  
ASSOCIATIONS  
D'ACTIONNAIRES SALARIES  
ET ANCIENS SALARIES -  
ASSACT SG  
Serge LANC
- FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES CLUBS  
D'INVESTISSEMENT  
Aldo SICURANI
- FONDS DE RÉSERVE  
POUR LES RETRAITÉS  
Anne-Marie JOURDAN
- MEDEF  
Ladislav SKURA
- MIDDLENEXT  
Caroline WEBER
- NATIXIS  
Marc CATTELIN
- PARIS EUROPLACE  
Arnaud de BRESSON
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SECURITIES SERVICES  
Pierre COLLADON  
Richard ROGER
- SUEZ-ENVIRONNEMENT  
Diane GALBE
- TOTAL  
Charles PARIS  
de BOLLARDIÈRE
- UNIVERSITE PARIS OUEST  
NANTERRE LA DEFENSE  
Michel BOUTILLIER
- VIVENDI  
François BISIAUX

## Conservation

Le groupe Conservation, avec l'appui des groupes Market Data Management, Market Implementation Groupe (MIG) et de l'observatoire de la Fiscalité, contribue aux travaux de Place et à la coordination des établissements teneurs de compte-conservateurs français fortement sollicités par les projets européens.

### Animateur

Philippe BELLANDE  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



### Membres

- AMAFI  
Emmanuel de FOURNOUX
- BANQUE DE FRANCE  
Philippe SELWA
- BANQUE DELUBAC & CIE  
Sylvie BLACHIER
- BNP PARIBAS  
Stanislas TEYSSIER  
d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS  
SECURITIES SERVICES  
Franck MICHOT
- CACEIS  
Daniel PASCAUD  
Jean-Louis SOMMA  
Sylvie VERNET GRUOT
- CAISSE DES DEPOTS  
ET CONSIGNATIONS  
Philippe MONTEAN
- CITIBANK  
INTERNATIONAL PLC  
Alexandra ROCHE
- CRÉDIT AGRICOLE SA  
Vincent DUMONT
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Yves COLLET
- CRÉDIT MUTUEL ARKEA  
Marc GLINEC
- CRÉDIT MUTUEL  
CIC-TITRES  
Pierre RAUGEL
- DEUTSCHE BANK  
Amélie DROMAIN
- EUROCLEAR FRANCE  
Sandra ABOUTBOUL  
Thomas BRIAN  
Frédéric GERMAIN  
Dan TOLÉDANO
- EURONEXT PARIS  
Éric BEY
- EURONEXT PARIS  
Marc LEFEVRE
- HSBC FRANCE  
David ABINAL
- LA BANQUE POSTALE  
Thierry VIAROUGE
- NATIXIS  
Rémy BONTÉ  
Mourad KHIRAT
- ODDO & CIE  
Ingrid BUDET
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SECURITIES SERVICES  
Pierre COLLADON  
Thierry LANDRE  
Bertrand MALÉFANT
- STATE STREET  
BANQUE S.A.  
Karine FORTI

## Dépositaire

Les experts du groupe Dépositaire se réunissent dans le but d'échanger sur les sujets relatifs à leur fonction. Afin d'effectuer de véritables travaux sur le fond des sujets, le groupe met en place des sous-comités de travail thématiques. En complément des activités d'analyses en interne, les membres du groupe échangent périodiquement avec des représentants de l'AMF afin de présenter ses travaux et évoquer des sujets particuliers. Enfin, le groupe établit et actualise le Guide des bonnes pratiques du Dépositaire qui vise à analyser et diffuser une information intelligible sur les thèmes concernés.

### Animatrice

Michèle BESSE  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



### Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Caroline FRANCONIN
- **CACEIS**  
Céline OUDOT  
Corinne SOCHA  
Grégoire TOUTON
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**  
Éryck BENHAMOU
- **CRÉDIT MUTUEL CIC**  
Michel SCHAEFFER
- **CRÉDIT MUTUEL CIC SECURITIES**  
Nathalie KELLER
- **EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)**  
Eric CARLIER
- **ORANGE BANK**  
Frédéric FAYOLLE
- **RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA**  
Julien POISSON
- **ROTHSCHILD MARTIN MAUREL**  
Tricia CHENGALRAYEN
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Bruno MORCATE
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Marie-Claire de SAINT-EXUPÉRY
- **STATE STREET BANQUE S.A.**  
Frédérique HOUZÉ
- **SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE**  
Francis GARDAIRE  
Luis RODRIGUES

Le groupe Dépositaire a publié :



"Convention d'échange d'informations dans le cadre de fonds d'épargne salariale" (octobre 2017)



"Modèle d'architecture de Convention Dépositaire - Société de Gestion - Applicable aux véhicules ayant ou non la personnalité morale" (janvier 2017)



## Émetteurs

Le groupe Émetteurs a pour but principal de traiter, analyser puis diffuser tous les sujets réglementaires relatifs aux enjeux des émetteurs sur la scène nationale et européenne. De plus, le groupe enclenche des réflexions afin d'être proactif dans l'élaboration des normes visant à renforcer la compétitivité de la filière.

### Animatrice

Sylvie VERNET GRUOT  
CACEIS



### Membres

- **AIR LIQUIDE**  
Didier HENRIOT
- **BNP PARIBAS**  
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Sébastien COURTELLEMONT
- **CACEIS CORPORATE TRUST**  
Natalie HEYER
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**  
Christophe DURAND
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Thomas BRIAN
- **EURONEXT PARIS**  
Eric BEY
- **CONSTANTIN KANTARIDIS**
- **LA BANQUE POSTALE**  
Thierry VIAROUGE
- **NATIXIS**  
Mourad KHIRAT
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Pierre COLLADON  
Martine GUILLET  
Richard ROGER

## Experts OST

Les travaux du groupe Experts OST portent sur l'harmonisation des opérations sur titres (OST) avec pour objectif de guider la mise en œuvre des standards européens. De plus, le groupe contribue à l'analyse et à l'évaluation de normes déjà en vigueur en menant des tests approfondis sur le traitement des opérations sur titres et en rédigeant des fiches comparatives de pratiques de marché (fiches GAPM).

### Animatrice

Sylvie VERNET GRUOT  
CACEIS



### Membres

- **AIR LIQUIDE**  
Marie LAPIERRE
- **BNP PARIBAS**  
Corinne MALPART  
Sorin SCAUNASU
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Sébastien COURTELLEMON  
Marylène COUTROT  
Calista DOUCET  
Marie KUPELIAN  
Frédéric LÉON  
Maria MÉOULLE  
Valérie VAUDEL
- **CACEIS**  
Yasser ARIFI  
Benoît HOUSSARD  
Carine JULIO
- **CACEIS CORPORATE TRUST**  
Pascal BANCE  
Evelyne LEFORT  
David PASQUALE
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Alexandra ROCHE
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Maud BLANCHET  
Anne DAUTRY  
Sébastien FREMAUX  
Martine CLAUDEL  
Christophe DURAND  
Renaud MINET  
Frédéric VELSH
- **EURO SECURITIES PARTNERS**  
Olivier BYL DUPUICH
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Laurence ABERGEL  
Sandra ABOUTBOUL  
Sylvie FOURNIER  
Nadine TARDIVEL
- **EURONEXT PARIS**  
Constantin KANTARIDIS  
Timothy LAFOUX
- **LA BANQUE POSTALE**  
Serge MAREIX
- **NATIXIS**  
Jean Christian AUBERT  
Dominique MARIE
- **ODDO & CIE**  
Ingrid BUDET  
Olivier VALDAYRON
- **PAREL SA**  
Jonathan ASSUIED  
Sonia CASTILLON
- **PROCAPITAL**  
Aldric POURON
- **SIX FINANCIAL INFORMATION**  
Bruno HUET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Marie-Laure BILLON  
Emmanuel CHEVALIER  
Catherine DÉPALLES  
Candice DUBUT  
Martine GUILLET  
Olivier HARDEL

## Flux et Stocks OPC

Le groupe Flux et Stock OPC est pleinement intégré aux travaux de Place visant à définir et à concrétiser le processus d'échange de parts entre les parts chargées et les parts non chargées (nettes de frais). Ce processus a été défini en bonne intelligence avec les associations de Place (AFG, FBF en particulier) et a été engagé dans de bonnes conditions fin 2017. Le groupe répond aussi aux consultations lancées par le régulateur français et les autorités européennes, touchant aux fonds d'investissement, notamment dans le domaine de la maîtrise des risques de liquidité.

Sur le plan opérationnel, le groupe produit des livrables de bonne conduite des politiques qu'il met à jour régulièrement, disponibles pour les membres de l'association.

### Animateurs

Franck DUBOIS  
BNP PARIBAS  
SECURITIES SERVICES  
Jusqu'au 31 août

Pascal DOBRAL  
CACEIS  
À partir du 1<sup>er</sup> septembre



### Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Eric BEY  
Dominique REGHEM  
Valérie VAUDEL
- **CLÉARSTREAM**  
Véronique JOLY
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**  
Régis HOFFMANN
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Alexandre de SCHAETZEN  
Eric LEBRUN  
Sébastien SÉAILLES
- **NATIXIS**  
Jean-Louis RIQUOIS
- **ODDO & CIE**  
Juliane FRANCE
- **PROCAPITAL**  
Aldric POURON
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Morgane SÉVENO
- **STATE STREET BANQUE S.A.**  
Sébastien RENAULT

Le groupe a publié "Harmonisation européenne des opérations sur titres (Stream 6)".



Le groupe a publié la "Charte des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Centralisation d'OPC".





## Formation

Dans le rôle de vecteur de liaison de l'AFTI, le groupe Formation collabore avec huit établissements d'enseignement, via les différents diplômes qu'ils proposent, en entretenant une relation de proximité. Ses membres sont des experts Métiers et des responsables de ressources humaines. Ils apportent leur soutien et leurs connaissances aux écoles et aux universités. Ils participent activement aux manifestations organisées tout au long de l'année: rencontres avec les étudiants, journées portes ouvertes, forums...

### Animateur

Alain GONNIN  
BPCE



### Membres

- AFG FORMATION  
Véronique MORSALINE
- AMAFI  
Alexandra LEMAY-COULON
- BNP PARIBAS  
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS  
SECURITIES SERVICES  
Véronique GONTIER
- CACEIS  
Anne-Marie MULLER
- CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES  
Sandra KIEFFER
- LCH.CLEARNET SA  
Isabelle THOMAS
- NATIXIS  
Bertrand RIMBAULT
- RBC INVESTOR  
& TREASURY SERVICES  
Claudine BRUN-GUILLOUX
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SECURITIES SERVICES  
Alain ROCHER
- STATE STREET GLOBAL SERVICES  
Caroline LABORCZY  
Marie-Noëlle POINTARD
- *Invité*  
Henri MOCKA

## Groupe Liaison France

Le groupe Liaison France (GLF) est un groupe transversal. Les sujets du post-marché y sont évoqués et le rôle du GLF est d'être la voix de l'AFTI vis-à-vis des instances de Place françaises et européennes, ainsi que vis-à-vis des régulateurs nationaux et européens. En pratique, le GLF élabore, quand le besoin existe, une position française qui est ensuite transmise au conseil d'administration de l'AFTI pour ratification et diffusion plus large. De même, le GLF vient en soutien de par son rôle transversal de tous les autres groupes de travail de l'AFTI.

### Animateur

Marc TIBI  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



### Membres

- BANQUE DE FRANCE  
Catherine FOODE
- BNP PARIBAS  
Patrice BRAULOTTE
- CACEIS  
Muriel MATHIEU  
Béatrice PÉRÉGORT  
Sylvie VERNET GRUOT
- CAISSE DES DEPOTS  
ET CONSIGNATIONS  
Christophe BERTHE
- CITIBANK  
INTERNATIONAL PLC  
Bernard BALADA
- CRÉDIT AGRICOLE CIB  
Xavier VIGNEAU
- CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES  
Pierre RAUGEL
- DEUTSCHE BANK  
Amélie DROMAIN  
Marc SAFA
- EUROCLEAR FRANCE  
Mathilde JOANNET
- EURONEXT PARIS  
Eric BEY
- LCH.CLEARNET SA  
Anne MAIRESSE
- NATIXIS  
Mourad KHIRAT  
Frédéric PLANET
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SECURITIES SERVICES  
Sylvie BONDUELLE  
Pierre COLLADON  
Morgane SÉVENO

## Groupe Liaison France-CSDr

Le groupe Liaison France-CSDr est un sous-groupe du GLF, lancé en avril 2017. Il est structuré autour de l'analyse du règlement européen CSD. Les mandats du GLF-CSDr sont principalement de centraliser l'évaluation des impacts du règlement européen CSD et des initiatives et projets de Place liés. Il assure un relais avec les différents groupes AFTI contributeurs Marché Obligataire et Collatéral, Marché Actions, Conservation, Émetteurs, Flux et Stocks OPC et l'observatoire International. Il assure également une coordination avec les autres institutions travaillant sur les impacts du règlement CSDr (AMAFI, AFG, ANSA, EACH, ECSDA).

### Animateur

Marc TIBI  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



### Membres

- **AMAFI**  
Emmanuel de FOURNOUX  
Faustine FLEURET
- **AMF**  
Michel DEGRYSE
- **BANQUE DE FRANCE**  
Catherine FOODE
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Laurence CARON-HABIB  
Thiébalde CRÉMERS  
Virginie de SOULTRAIT
- **CACEIS**  
Muriel MATHIEU  
Béatrice PÉRÉGORT  
Sylvie VERNET GRUOT
- **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**  
Christophe BERTHE
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Bernard BALADA
- **CLEARSTREAM**  
Italo di LORENZO
- **CRÉDIT AGRICOLE CIB**  
Xavier VIGNEAU
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**  
Pierre RAUGEL
- **DEUTSCHE BANK**  
Amélie DROMAIN  
Marc SAFA
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Mathilde JOANNET
- **EURONEXT PARIS**  
Eric BEY  
Constantin KANTARIDIS
- **HSBC FRANCE**  
Kévin DARRACQ  
Vincent MARCEL FLEURY
- **LCH.CLEARNET SA**  
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**  
Mourad KHIRAT  
Fédéric PLANET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Sylvie BONDUELLE  
Pierre COLLADON  
Morgane SÉVENO  
Caroline TRUSZKOWSKI

## Innovation et Nouvelles Technologies

Le groupe Innovation et Nouvelles Technologies lancé fin 2016 a été pérennisé en 2017. Au départ axé sur la technologie blockchain son mandat a été élargi au suivi de l'ensemble des problématiques technologiques qui impactent les métiers du post-marché, tels que le big data, l'intelligence artificielle (IA) et les solutions Robotics Process Atomation (RPA).

### Animatrice

Nathalie POUX-GUILLAUME  
CACEIS



### Membres

- **AFTI**  
Stéphanie SAINT-PÉ
- **AIYO REGULATORY**  
Véronique MOUSSU
- **AMAFI**  
Faustine FLEURET
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Laurence CARON-HABIB  
Marc YOUNES
- **CACEIS**  
Delphine MOULIN
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**  
Christophe BERTHE
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Dominique DE WIT
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**  
Jean-Luc HESSE  
Frédéric MESNIÈRE
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Sébastien SÉAILLES
- **GROUPE BPCE**  
Jean CHARBONNEL
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Eric de GAY de NEXON  
Alain ROCHER
- **STATE STREET BANQUE S.A.**  
Laurent WAISMAN



Le groupe a publié "Règlement CSD – Cahier des Charges des impacts pour la Place française".



## Marché Actions

Les activités du groupe Marché Actions tournent autour de deux grands thèmes: les sujets liés aux projets des infrastructures d'une part, et d'autre part ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences pour les activités.

### Animateur

Emmanuel de FOURNOUX  
AMAFI



### Membres

- **ABN AMRO CLEARING**  
Gildas LE TREUT
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Géraldine GOURSAUD  
Marc TIBI
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Fabrice NOVEL
- **CRÉDIT MUTUEL CIC SECURITIES**  
Bruno CAREIL  
Pascal INCA  
Frédéric MESNIÈRE
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Caroline DEROCLE
- **EURONEXT PARIS**  
Eric BEY  
Christian SIMONET
- **EXANE**  
Patrick CRESUS
- **KEPLER CHEUVREUX**  
Yan KERVIL  
Eric RETTIEN
- **LCH.CLEARNET SA**  
Pierre-Dominique RENARD
- **NATIXIS**  
Enrico LARATA  
Myriam OAOUAM
- **ODDO & CIE**  
Guy de LEUSSE
- **PAREL SA**  
Emmanuel de CHERISEY
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Sylvie BONDUELLE
- **UBS SECURITIES FRANCE SA**  
Marc-Antoine BOURDET

## Marchés obligataires et collatéral

Le groupe Marchés obligataires et collatéral (MOC) a pour vocation de se consacrer aux travaux d'amélioration et de sécurisation des processus, de veille et d'anticipation des évolutions en cours ou à venir, qu'elles soient réglementaires (CSD, MIF 2 ou EMIR par exemple) ou conséquentes de projets de Place comme Target 2-Securities ou la réforme du marché de titres de créances négociables (TCN) initié dans le cadre du Comité 2020 et finalisée en 2017.

Au titre de ses nouveaux mandats sur le traitement du collatéral et le traitement post-marché des produits dérivés, le MOC s'est intéressé aux évolutions des offres des infrastructures et aux nouveaux acteurs du marché.

En 2018, ces projets majeurs pour la Place française et les Places européennes continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché, les évolutions post-Target 2-Securities, le règlement européen CSD et les initiatives d'harmonisation associées, ainsi que les réglementations sur les produits dérivés et les cessions temporaires.

### Animateur

Marc TIBI  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



### Membres

- **AGENCE FRANCE TRESOR**  
Diana LAITHIER
- **BANQUE DE FRANCE**  
Françoise CHEVRIS  
Stéphanie DE KETELAERE
- **BNP PARIBAS CIB**  
Slobodan STOJANOVIC
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Christèle SALA COROLLER
- **CACEIS**  
Béatrice PÉRÉGORT
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Alexandra ROCHE
- **CRÉDIT AGRICOLE CIB**  
Francis LEPORI  
Dorothee PHAM
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Caroline DEROCLE
- **EURONEXT PARIS**  
Nathalie MASSET
- **HSBC FRANCE**  
Ariel LELLOUCHE  
Marie THOMAS
- **LCH.CLEARNET SA**  
Caroline COLLETTE JONES
- **LIPTON FIT**  
Hanafi AMARIR  
Alain BERANGER
- **NATIXIS**  
Frédéric PLANET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Benoît ROUSSEAU  
Phora SÆUR
- **THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV**  
Gaël DELAUNAY



Le groupe a publié "Règlement CSD – Cahier des Charges des impacts pour la Place française".



## Market Data Management

Le groupe Market Data Management, en liaison avec le groupe Conservation, a pour objectif de traiter l'ensemble des problématiques de la communauté autour des données de marché.

### Animateur

Bertrand MALEFANT  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES



### Membres

- **BANQUE DE FRANCE**  
Gilles BONNAZI  
Jean-Michel RENOTON
- **BNP PARIBAS**  
Jean-Claude DANIEL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
David ALEMANNI  
Jean-Eudes de MANFROY
- **CACEIS**  
Isabelle FAVRE  
Eric OGER
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Thierry COATARMANAC'H
- **CRÉDIT MUTUEL CIC / EID**  
Yan BOSC  
Soazig LEGRAND
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**  
Virginie BELLINI  
Christine BOUTON  
Laurent DIXNEUF
- **EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)**  
Cedrick EMMENECKER
- **EURO SECURITIES PARTNERS**  
Dorothee CHAMPOMIER  
Michael CHEVROTON
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Sylvie FOURNIER  
Stéphanie LERMUSIAUX
- **LCH.CLEARNET SA**  
François DOMERGUE
- **NATIXIS**  
Violaine KIEFFER  
Pierre LOYER  
Jean-Louis RIQUOIS
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Véronique GILANTON  
Sonia POUPON
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Thierry LANDRE

## Market Implementation Group - MIG

En liaison avec le groupe Conservation, le MIG France coordonne les efforts du marché français pour mettre en œuvre les standards européens en matière de traitement des opérations sur titres (OST) et des assemblées générales (AG). Cette mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la levée de la barrière 3 du rapport Giovannini qui vise à réduire les différences nationales constatées dans ces deux domaines.

### Animateur

Pierre COLLADON  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES



### Membres

- **BNP PARIBAS**  
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Hélène BASTOS  
Bruno CHARPENNE  
Calista DOUCET  
Franck MICHOT  
Gabriel SARRAT
- **CACEIS**  
Sylvie VERNET GRUOT
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Alexandra ROCHE
- **DEUTSCHE BANK**  
Amelie DROMAIN
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Sandra ABOUTBOUL  
Thomas BRIAN  
Mireille GALÉAZZI
- **EURONEXT PARIS**  
Eric BEY
- **LCH.CLEARNET SA**  
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**  
Jean-Christian AUBERT  
Mourad KHIRAT  
Dominique MARIE
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Martine GUILLET

## MIF 2/MiFIR

L'année 2017 a permis au groupe MIF 2/MiFIR de poursuivre l'analyse des textes et d'étendre les relations avec les autres associations professionnelles, l'AMF et le Trésor. La finalité du groupe est de promouvoir les intérêts de l'industrie en répondant aux consultations et en sensibilisant les acteurs aux travaux qu'ils doivent mener.

### Animatrice

Stéphanie SAINT-PÉ  
AFTI



### Membres

- AFTI  
Anne LANDIER-JUGLAR
- AMAFI  
Blandine JULÉ
- BNP PARIBAS  
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Maya AUGUSTYN
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Dominique DE WIT  
Nathalie TREILLES
- CRÉDIT MUTUEL CIC  
Isabelle LOUIS
- DELOITTE  
Servane PFISTER
- HSBC FRANCE  
Nicolas HENAULT
- INVESTIMO GROUPE SMA  
Karine JAN
- NATIXIS  
Sonia BOUCETTA
- PWC  
Marc RIPAUT
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Sylvie BONDUELLE

## Task Force Collateral

La Task Force Collatéral, animée conjointement par l'AFTI et l'ACI-AFTB, a pour objectif de formaliser les besoins des utilisateurs de la Place française, afin de les porter à l'attention de la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de ses travaux sur l'harmonisation du collatéral en Europe.

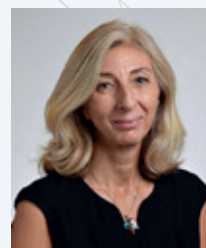
Ce groupe s'est notamment attaché à mettre en valeur les spécificités du modèle adopté en France pour la gestion du collatéral dans le cadre des transactions de politique monétaire avec la Banque de France et leur bénéfice plus large pour les trésoriers européens. Il s'emploie en outre à apporter une contribution sur l'harmonisation des échanges de collatéral en bilatéral sur d'autres segments de marché: repo en bilatéral, prêts-emprunts, dérivés OTC, ainsi que sur les processus associés (OST, Frais et reporting, Référentiels de données).

### Animateurs

Marc TIBI  
BNP PARIBAS  
SECURITIES SERVICES



Dominique LE MASSON  
BNP PARIBAS  
SECURITIES SERVICES



### Membres

- NATIXIS  
Bertrand BORDAIS
- ACI FRANCE  
Christian FLOCH  
Franck HEBEISEN
- BANQUE DE FRANCE  
Françoise CHEVRIS  
Catherine FOODE  
Alain PREDOUR  
Emmanuel PRUNAUX  
Emmanuelle TRICHET
- BNP PARIBAS  
Patrice BRAULOTTE  
Hélène VIRELLO
- BRED  
Christine MAHAMBA
- CACEIS  
Kais HAJ TAIEB  
Françoise SEIVE
- CRÉDIT AGRICOLE CIB  
Laurent GIOVANETTI
- CRÉDIT MUTUEL  
CIC-TITRES  
Stéphane CHARTIER
- EUROCLEAR FRANCE  
Caroline DEROCLE  
Cyril LOUTCHAY de FLEURIAN
- LA BANQUE POSTALE  
Thierry JAVOIS
- LCH.CLEARNET SA  
Bruno CHEDEBOIS  
Alice ROUGE
- NATIXIS  
Jérôme CUQUEMELLE  
Frédéric PLANET
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB  
Pierre LEBEL  
Charles LECOQ VON LOWIS



Le groupe a publié le "Guide AFTI: MiFID 2 / MiFIR".

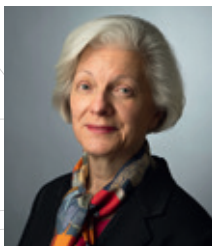


## Conformité

La vocation de l'observatoire de la Conformité est de réunir les responsables conformité principalement des établissements teneurs de comptes-conservateurs (TCC) et dépositaires afin de mettre en commun les sujets d'actualités et les bonnes pratiques.

### Animatrice

Anne LANDIER-JUGLAR  
AFTI



### Membres

- **AFTI**  
Stéphanie SAINT-PÉ
- **AIYO REGULATORY**  
Véronique MOUSSU
- **AMAFI**  
Blandine JULÉ  
Pauline LAURENT
- **BANQUE HOTTINGER**  
Olivier LEQUART
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Yves DOUCET
- **CACEIS**  
Chantal SLIM  
Luc TAGLIABUE
- **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**  
Albert MOIRIGNOT
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Anne-Sophie LUCAS
- **CRÉDIT MUTUEL CIC**  
Pascal SIONNEAU
- **HSBC FRANCE**  
Claire GRISELLE
- **INVESTIMO GROUPE SMA**  
Karine JAN
- **NATIXIS**  
Sonia BOUCETTA  
Delphine JUY
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Sylvie CLERBOUT  
Marc VEYRIÈRE

## Fiscalité

L'observatoire de la Fiscalité, en liaison avec les groupes et les observatoires ainsi qu'avec les autres associations professionnelles (FBF, AFG, AMAFI), participe à la mise en conformité des établissements avec les nouvelles règles fiscales (mise à jour du bordereau de transfert des PEA pour tenir compte des évolutions en matière de prélèvements sociaux, modalités pratiques d'application du prélèvement forfaitaire unique) ou les aide à traiter les conséquences fiscales d'autres réglementations (échanges de parts d'OPC suscitées par l'entrée en vigueur de la directive MIF 2).



### Animateur

Vincent DUMONT  
CRÉDIT AGRICOLE SA

### Membres

- **AIR LIQUIDE**  
Didier HENRIOT
- **BANQUE DE FRANCE**  
Annie NOBIRON
- **BANQUE HOTTINGER**  
Coralie SMETTE
- **BANQUE PALATINE**  
Céline BERNARDIN
- **BNP PARIBAS**  
Florence ETCHEBERRY  
Alexandra WAGMANN
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Sofia BATTENINI REYDON  
Sandrine COHEN  
Marie FAUVEL  
Claire MÉTAY  
Béatrice RAFFIN  
Laetitia VÉRON
- **BPCE**  
Laurence RICHY
- **CACEIS**  
Julie BOURMALEAU  
Anne LÉBEAU  
Pierre MARCZEWSKI
- **CACEIS CORPORATE TRUST**  
Christophe CLÉMENCEAU
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Bernard BALADA
- **CLEARSTREAM**  
Dorothee LAMARQUE
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Yves COLLET
- **CRÉDIT MUTUEL CIC**  
Jean-Marc GOBERT  
Julie HECKEL
- **CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES**  
Patrick SCHWOOB
- **DEUTSCHE BANK**  
Laurent BALON BARCHON
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Antoine GILSON
- **EXANE**  
Vincent FLEURET
- **HSBC FRANCE**  
Christelle DESMURS  
Samira HAMMADI  
Charlotte HELLUY-LAFONT
- **LA BANQUE POSTALE**  
Marie-Christine HAG  
Fanny POULIQUEN  
Guillaume POUVESLE
- **LAZARD FRERES**  
Séverine DEFERT
- **NATIXIS**  
Serge Philippe IBINGA  
Anne MORILLOT  
Bartłomiej ULANECKI
- **OCBF**  
Sylviane CASTILLO
- **ODDO & CIE**  
Vincent DE PALMA
- **ORANGE BANK**  
Michelle RENAIIS
- **PROCAPITAL**  
Rozenn LOUVEL  
David RINQUET
- **RBC F&TS**  
Angélique LACHENS
- **ROTHSCHILD MARTIN MAUREL**  
Eric COLONO
- **SIX FINANCIAL INFORMATION**  
Nadine GONNOT  
Mireille SACRIPANTI
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Patricia AGUIRRE-FLOAREA  
Emilie DUSSAU  
Carine ELBAZ  
Delphine LACONDE  
Nataliya PELYPAS  
Catherine PEYRATOUT  
Nathalie RIBEIRO
- **UBS SECURITIES FRANCE SA**  
Maureen BRANLY  
Caroline DUMENIL

## International

L'observatoire International assure une veille permanente sur les initiatives réglementaires à caractère international et européen. Il conseille notamment le conseil d'administration et les groupes de l'AFTI sur la nature des enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer aux consultations publiques proposées par les législateurs et les autorités de supervision. Sur la base des retours reçus, l'observatoire International coordonne les réponses à ces consultations.

### Animatrice

Laurence CARON-HABIB  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



### Membres

- AFTI  
Stéphanie SAINT-PÉ
- CACEIS  
Éric DÉROBERT
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Éric de GAY de NEXON

## Juridique

L'observatoire Juridique a été un forum de réflexions et d'échanges sur l'interprétation à donner aux nombreux textes tant au niveau européen (UCITS V, CSDR, MIF2...) que français (consultations de la Direction générale des finances publiques sur l'ordonnance blockchain applicable à certains titres financiers) et sur leur mise en application au sein des établissements.

### Animateur

David POIRIER  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



### Membres

- AFTI  
Stéphanie SAINT-PÉ
- AMAFI  
Chloé GONZALEZ  
Ludivine POLÈRE
- BANQUE HOTTINGER  
Coralie SMETTE
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Virginie VIGON-PRIAM
- BPCE  
Ibrahima NDIAYE
- CACEIS  
Eliane MEZIANI  
Sylvie VERNET GRUOT
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
Michaël GRONSTEIN
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Antoine ROS
- CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES  
Laëtitia RÉGENT  
Véronique TRAUZZOLA
- EUROCLEAR FRANCE  
Fanny PALMIÉRI
- EURONEXT PARIS  
Olivier DUDOUIT
- NATIXIS  
Philippe MOULON
- PROCAPITAL  
Armelle COZIC
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA  
Sébastien MARCK
- ROTHSCHILD MARTIN MAUREL  
Beriwana KAYA



« Psychédélique » (1 x 1,50 m)



« Not Alone » (1,50 x 1 m)

# GERMAIN PLOUVIER

En 2017, Germain Plouvier, partenaire artistique de l'AFTI depuis deux ans, signe des œuvres réalisées à Berlin. Il nous livre sa vision personnelle d'un environnement connu, le métamorphosant en un monde mystérieux et presque surréaliste.

Les œuvres de Germain Plouvier rythment les publications de l'AFTI: sa plaquette de présentation, ses « Spécial Amphi » et « Spécial Petit-Déjeuner », son site Internet et la couverture de son rapport annuel..

Les œuvres de Germain Plouvier sont visibles sur son site [germainplouvier.com](http://germainplouvier.com)



« Friedrichstrasse » (1 x 1,50 m)





« Storm » (1,50 x 1 m)



« Underworld » (1,50 x 1 m)

**ACPR**

Autorité de contrôle prudentiel et de régulation

**AFEP**

Association Française des Entreprises Privées

**AFG**

Association Française de la Gestion financière

**AFTI**

Association Française des Professionnels des Titres

**AMAFI**

Association française des marchés financiers

**AMF**

Autorité des Marchés Financiers

**ANSA**

Association Nationale des Sociétés par Actions

**BCE**

Banque Centrale Européenne

**BDF**

Banque de France

**C3P**

Comité de Planification des Projets de Place

**CFONB**

Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires

**CMU (UMC)**

Capital Market Union - Union des marchés de capitaux

**CSD**

Central Securities Depository - Dépositaire Central

**CSDr**

Central Securities Depositories Regulation

**DGFIP**

Direction générale des finances publiques

**DLT**

Distributed Ledger Technology

**EMIR**

European Market Infrastructure Regulation

**EPTF**

European Post-Trade Forum

**ESES**

Euroclear Settlement of Euronext Securities

**ESMA (AEMF)**

European Securities and Markets Authority - Autorité Européenne des Marchés Financiers

**ETDF**

European Trustee and Depository Forum

**FBF**

Fédération bancaire française

**FIGI**

Financial Instrument Global Identifier

**FMLC**

Financial Market Legal Committee

**FROG**

French Routes and Opportunities Garden

**GAPM**

Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marchés à T2S

**GLF**

Groupe de Liaison France

**HCJP**

Haut Comité juridique de la Place financière de Paris

**IA**

Intelligence artificielle

**ICO**

Initial coin offering

**IFI**

Impôt sur la fortune immobilière

**INSEE**

Institut national de la statistique et des études économiques

**IS**

Internalisateur systématique

**LCB-FT**

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

**LEI**

Legal Entity Identifier

**MiFID 2/MIF 2**

Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers

**MiFIR**

Règlement sur les marchés d'instruments financiers

**MIG**

Market Implementation Group

**MMF**

Money Market Fund

**MOC**

Marché Obligataires et Collatéral

**MTF**

Multilateral Trade Facility

**OST**

Opérations Sur Titres

**OTC**

Over-the-counter

**OTF**

Organised Trading Facility

**PEA PME**

Plan d'Epargne en Actions destiné au financement des PME et ETI

**PRIIPs**

Package Retail and Insurance-based Investment Products

**PSI**

Prestataire de services d'investissement

**RDT**

Reporting Direct des Transactions

**RPA**

Robotic Process Automation

**SCPI**

Société civile de placement immobilier

**SEF**

Société d'épargne forestière

**SFT**

Securities Financing Transactions

**T2S**

Target 2-Securities

**TCC**

Teneurs de comptes-conservateurs

**TCN**

Titres de Créances Négociables

**TTF**

Taxe sur les transactions financières

**UCITS**

Undertakings for Collective Investment of Transferable Securities

**UE**

Union européenne



Ce rapport annuel a été réalisé par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité d'Éric Dérobert.  
• Mise en page : Café Noir (Rambouillet) • Photos : Thomas Léaud • Photos d'art : Germain Plouvier • Impression : FBF



*Photo de couverture de ce rapport : « Odysée »,  
une œuvre de Germain Plouvier, partenaire artistique de l'AFTI.*



Association Française des Professionnels des Titres  
36, rue Taitbout - 75009 PARIS  
Tél. : 01 48 00 52 01

[www.afti.asso.fr](http://www.afti.asso.fr)